

Rue des sports
31330 GRENADE-SUR -GARONNE

N° D'IDENTIFICATION :
0311769 E

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 2 décembre 2019

de 17 h 35 à 18 h 55

ORDRE DU JOUR

- 1 - Constitution du conseil de vie collégienne**
- 2 - Modalités de préparation et d'évaluation de l'épreuve orale du DNB session 2020**
- 3 - Affaires financières**
Contrats et conventions - Dons et legs - Décisions de l'ordonnateur - Délégation au chef d'établissement pour ester en justice - Prise en charge par l'EPL des dépenses imprévues et de leur remboursement par les familles concernant le séjour à Paris 2019 - Tarifs pour la vente des produits et des prestations de service - Prélèvement sur fonds de roulement.
- 4 - Budget prévisionnel 2020**
Dotation de fonctionnement - Dotation d'équipement - Répartition de la dotation proposée - Vote sur la répartition des crédits par service et l'autorisation de prélèvement sur fonds de roulement.
- 5 - Questions diverses**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE GRAND SELVE

SEANCE DU LUNDI 2 DECEMBRE 2019

Le quorum étant atteint (**25 membres votants**), Monsieur LAGUILLE, Principal, ouvre la séance de ce conseil d'administration à 17h35.

Monsieur SOULAYRES, Principal adjoint, assure le secrétariat de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est également adopté à l'unanimité.

I) Constitution du conseil de vie collégienne (annexe 1)

Le principal présente la composition du CVC avec les nouveaux représentants des élèves élus fin novembre.

Le CVC est une instance d'échanges et de dialogue entre les élèves et les autres membres de la communauté éducative. Il est compétent pour faire des propositions sur :

- l'organisation de la scolarité et du temps scolaire,
- l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur,
- les équipements, la restauration et l'internat,
- l'organisation du travail personnel et l'accompagnement des élèves,
- les échanges linguistiques et culturels,
- le bien-être des élèves, le climat scolaire et la promotion des pratiques participatives,
- la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours citoyen, du parcours "Avenir" et du parcours éducatif de santé,
- la formation des représentants d'élèves.

II) Modalités de préparation et d'évaluation de l'épreuve orale du DNB session 2020 (annexe 2)

Après avis du conseil pédagogique du 26 novembre 2019, les modalités de préparation et d'évaluation de l'épreuve orale du DNB session 2020 sont présentées conformément aux documents joints.

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Contre : 0

III) Affaires financières –contrats et conventions

a) Contrats et conventions

- **Convention relative aux stages et séquences d'observation en milieu professionnel (annexe 3)**

Depuis 1er janvier 2019, l'article L.4153-1 du code du travail, modifié par l'article 19 de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, autorise les élèves de moins de 14 ans, des classes de 4^{ème} et de 3^{ème}, à effectuer leur séquences d'observation dans une entreprise régie par le droit privé. Ainsi tous les élèves des classes de 4^{ème} et 3^{ème} sont soumis à la même réglementation, quel que soit leur âge, pour effectuer leur séquence d'observation. (cf. document EDUSCOL publié par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse – *annexe 4*)

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Contre : 0

- **Convention de partenariat avec les Restaurants du Cœur de Grenade (annexe 5)**

Ce partenariat vise à mettre en place au profit des élèves de 4^{ème} SEGPA, groupe HAS, un certain nombre de projets et d'actions dans le domaine de la découverte professionnelle. Refus de vote : 0

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Contre : 0

- **Contrat Local d'Accompagnement de la Scolarité (Annexe 6)**

12 élèves profitent du dispositif d'accompagnement à la scolarité mis en place depuis plusieurs années par la commune de Grenade. La convention soumise au vote du CA concerne l'année scolaire 2019-2020.

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Contre : 0

- **Convention de prestation de services relative à la gestion des opérations de rémunération des contrats employés par le collège (annexe 7)**

Refus de vote : 0 Abstention : 0 **Pour : 25** Contre : 0

- **Contrat Altissimo relatif au matériel d'escalade : mise à jour (annexe 8)**

Refus de vote : 0 Abstention : 0 **Pour : 25** Contre : 0

- **Contrat relatif à la traçabilité des armoires réfrigérées (annexe 9)**

Il s'agit de pouvoir contrôler les températures des équipements et locaux réfrigérés de la cuisine collective.

Refus de vote : 0 Abstention : 0 **Pour : 25** Contre : 0

- **Passation des marchés publics à incidence financière annuelle**

L'adjoint-gestionnaire présente la liste actualisée des contrats et abonnements pour l'exercice budgétaire 2020 (annexe 10)

Refus de vote : 0 Abstention : 0 **Pour : 25** Contre : 0

b) Dons et legs (annexe 11)

Il s'agit d'un ensemble de mobilier de bureau pour le service de vie scolaire donné par la société Edouard Denis Promotion.

Refus de vote : 0 Abstention : 0 **Pour : 25** Contre : 0

c) Décisions de l'ordonnateur

L'adjoint-gestionnaire présente quatre décisions de l'ordonnateur concernant des ajustements d'ouverture de crédits.

d) Délégation au chef d'établissement pour ester en justice

Refus de vote : 0 Abstention : 0 **Pour : 25** Contre : 0

e) Prise en charge par l'EPL des dépenses imprévues et de leur remboursement par les familles concernant le séjour à Paris 2019 (amendes et vêtements)

Refus de vote : 0 Abstention : 0 **Pour : 25** Contre : 0

f) Tarifs pour la vente des produits et des prestations de service (annexe 12)

L'adjoint – gestionnaire présente différents tarifs que le CA doit valider concernant :

- les dégradations et les pertes des manuels scolaires et des livres de bibliothèque
- l'achat d'un nouveau carnet de correspondance et de la carte d'accès au restaurant scolaire
- la réparation d'une dégradation constatée par un élève lors d'une activité sur le temps scolaire
- l'atelier Habitat de la SEGPA (main d'œuvre et objets confectionnés)
- l'atelier HAS (préparations culinaires)

Refus de vote : 0 Abstention : 0 **Pour : 25** Contre : 0

e) Prélèvement sur fonds de roulement

L'adjoint-gestionnaire explique la raison qui le conduit à proposer ce prélèvement d'un montant de **4000€** au service ALO. Il s'agit en effet de couvrir les besoins de fonctionnement de l'établissement jusqu'à 31 décembre 2019.

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Contre : 0

IV) Budget prévisionnel 2020

La présentation du budget prévisionnel 2020 discuté une première fois devant la commission permanente du 28 novembre 2019, est assurée par l'Adjoint-gestionnaire, en accord avec le Principal, ordonnateur des dépenses et des recettes.

a) Dotation de fonctionnement

Un tableau retraçant l'évolution de la dotation budgétaire du conseil départemental sur les trois dernières années est présenté (*annexe 13*).

La dotation 2020 se monte à **122 096€** (*122 063€ en 2019*). Elle est quasiment identique à celle de l'an passé (+ 33€) mais avec une répartition différente : part structurelle à **68 456€**, en diminution de 1000€ ; part pédagogique à **50 140€**, en augmentation de 1433€. La part EPS de **3500€** est en diminution de 400€.

Le conseil départemental indique très clairement les critères de calcul des dotations de fonctionnement et d'équipement dans le procès-verbal de sa séance du 15 octobre 2019. L'adjoint gestionnaire explique en particulier les modalités de calcul relatives à la viabilisation et autres charges structurelles. Concernant les charges pédagogiques, un forfait à l'élève est attribué en fonction du taux de PCS défavorisées communiqué par l'Inspection académique (rentrée scolaire 2018 avec ajustement possible à la hausse au premier semestre 2020 en fonction du constat de rentrée 2019). Une majoration de **110€/élève** est accordée pour les 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA, de **500€** pour le dispositif ULIS et de **1200€** pour les transports.

b) Dotation d'équipement

Un graphique comparant, en pourcentage, par service (pédagogie, vie scolaire, administration, maintenance) les dépenses 2019 avec le prévisionnel 2020 est commenté par l'adjoint-gestionnaire (*annexe 14*).

La dotation d'équipement 2020 se monte à **7117 € - 6507+ 610** pour la SEGPA - (*6901 € en 2019 soit une augmentation de 216€*). Avec les 706€35 de reliquat, le montant disponible s'élève à **7823€35**.

L'adjoint gestionnaire présente la liste des achats envisagés (*annexe 15*)

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Contre : 0

c) Répartition de la dotation proposée (*annexe 16*)

Les dépenses du service « activités pédagogiques » sont en augmentation (153.065,57€) du fait en particulier du plus grand nombre d'actions inscrites au projet d'établissement et du coût des voyages scolaires (*cf. annexe 17 sur le projet d'établissement*). Le déficit entre les recettes et les dépenses se montent à **-4744,22€**.

Les recettes et les dépenses du service « vie d'élève » sont équilibrées (283.071,97€).

Les recettes du service ALO (75.436,70€) sont depuis deux ans très insuffisantes par rapport aux besoins de l'établissement (106.091,51€). Le collège étant vieillissant (34 ans), son entretien et son fonctionnement nécessitent des dépenses élevées. Un prélèvement sur fonds de roulement conséquent devra être effectué pour équilibrer le budget prévisionnel puisque le service « administration et logistique » présente un déficit

important de **-30.654,81€**.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles du SRH (314.738€) sont en augmentation du fait de l'élévation des tarifs et de la progression des effectifs (élèves et commensaux) fréquentant le service de restauration.

Le service des bourses est présenté en équilibre à 25.368€

L'intégralité des pièces comptables du budget primitif de l'exercice 2020 est présentée aux membres du conseil d'administration (*annexe 18*).

L'adjoint gestionnaire répond aux demandes de précisions concernant certaines ouvertures de crédits ou prévisions de recettes.

Le budget prévisionnel 2020 nécessite donc, pour être équilibré, un prélèvement sur fonds de roulement.

Le principal précise que le prélèvement est encore possible cette année mais que la situation financière de l'établissement doit conduire, tous les personnels, à une grande vigilance.

d) Vote sur la répartition des crédits par service et l'autorisation de prélèvement sur fonds de roulement

Le Chef d'établissement propose de prélever la somme de **33.758,22€** pour équilibrer le budget prévisionnel 2020.

Prévisions de dépenses : 882.335,05€

Prévisions de recettes : 846.936,02€

Résultat prévisionnel : - 35399,03

Prélèvement sur fonds de roulement : 33.758,22€

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Pour : 25

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

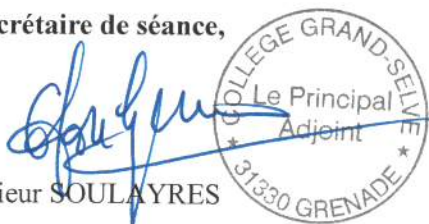
V) Questions diverses

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55

Le secrétaire de séance,

Monsieur SOULAYRES



Le président de séance

Monsieur LAGAILLE



Grenade, le 22 novembre 2019

Le Principal du collège

aux

Membres du Conseil d'administration

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier au Conseil d'Administration qui aura lieu le :

Lundi 2 décembre 2019
à 17 heures 30 - salle 18

Ordre du jour :

I Constitution du conseil de vie collégienne

II Modalités de préparation et d'évaluation de l'épreuve orale du DNB session 2020

III Affaires financières :

- Contrats et conventions (CLAS, convention de stage en entreprise)
- Décisions budgétaires modificatives et décisions de l'ordonnateur
- Prélèvement sur fonds de roulement

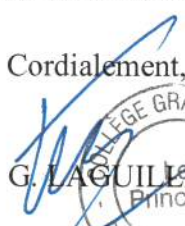
IV Budget prévisionnel 2020

- Dotation d'équipement
- Dotation de fonctionnement
- Tarifs : objets confectionnés, dégradations, cartes de self, carnets de liaison...
- Répartition de la dotation proposée
- Vote sur la répartition des crédits par service et l'autorisation de prélèvement sur fonds de roulement

V - Questions diverses

Les questions diverses sont à adresser par écrit 48 heures avant le conseil d'administration.

Cordialement,



G. LAGUILLE
Principal

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 2 décembre 2019

FONCTION	NOM ET PRENOM	Présent Absent Excusé	Remplacé par	Emargement
CHEF D'ETABLISSEMENT	M. LAGUILLE Gérard	P		
CHEF D'ETABL ^T ADJOINT	M. SOULAYRES Guillaume	P		
ADJOINT-GESTIONNAIRE	M. DAUCHET Damien	P		
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	Mme BERGON Julia	P		
DIRECTEUR Adjoint SEGPA	Mme BOUCHER Catherine	P		
REPRESENTANT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Mme VOLTO Véronique	A		
	M. JULIAN Alain	A		
	Mme TAURINES GUERRA Anna	A		
	M. DELMAS Jean Paul	A		
PERSONNALITE QUALIFIEE	M. TORTELLI Michel	Excusé		
REPRESENTANTS ELUS DU PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	Mme BOUDES Sarah	P		
	Mme PAILLET Sophie	P		
	M. DURAND Jean-Noël	P		
	Mme FERRAND Lucile	P		
	Mme LARRIVE Audrey	Excusée	Mme Schanski	
	M. KURZ Gilles	P		
	Mme HEMBISE-MAILLOU M.L.	P		
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE ET AGENTS TERRITORIAUX DE L'EDUCATION	Mme TROUCHAUD Sylvie	P		
	M. SANS Frédéric	Présent		
	Mme RAMOS Catehrine	Excusée	Bellier Françoise	
REPRESENTANTS ELUS PARENTS D'ELEVES	Mme EL YOUSFI Myriam	P		
	M. BRUDEY Stéphane	P		
	Mme CHIKHI Hakima	P		
	Mme JAADAR Nathalie	P		
	M. DHUGUES Christophe	excusé	C. Galea	
	Mme LAVAL Aude	P		
	Mme MAGNOULON Annabelle	P		
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	Mle CASTEX Noémie	P		
	M. GALEA Nino	P		
	Mle DEBONS Océane	P		
TOTAL DES MEMBRES PRESENTS	30 MEMBRES	25 présents - Quorum atteint		

COMPOSITION DU CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE

FONCTION	NOM ET PRENOM	SUPPLEANT
PRESIDENT	M. LAGUILLE Gérard	M. SOULAYRES Guillaume Mme BOUCHER Catherine
REFERENTS CVC	Mme BERGON Julia Mme CESCHIN Stéphanie	
MEMBRES ADULTES VOLONTAIRES DESIGNES PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT (voix consultative)	M. HIAS Grégory Mme SIMONEAU Adeline Mme BLONDELLE Pauline Mme MOHAMED Henriette	Mme MIRANDA-DIOP Valérie Mme FERRARIS Pascale
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES (voix délibérative)	BONNEFON Anna BORNAND Julien DELEYSES Elisa GALEA Nino JOIE Paolo LACHINE Alyséa LECOMTE Maxime MANAS Léa MERCADIE Bastien SOULAYRES Lola	BARON Enora BEN YOUSSEF Bilquice JOYE Paulyne LOURDEAUX Clément MANSIOUS Lycia PETRIN Melvil POIDEVIN Lhéa ROUX Enzo SAMBLAS Monika TAYACH Camélia
TOTAL DES MEMBRES : 17		



COLLEGE GRAND SELVE
Rue des sports – 31330 GRENADE / GARONNE
Tél. : 05 62 79 87 10
Fax : 05 62 79 87 11
0311769e@ac-toulouse.fr



EPREUVE ORALE - DNB 2020

Référence : arrêté du 27 novembre 2017

1) Objectifs de l'épreuve

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés en histoire des arts, au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet, notamment dans les domaines 1, 2, 3 du socle commun et, selon la nature du projet, les contenus plus spécifiques des domaines 4 et 5.

2) Structure de l'épreuve

L'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury. Le cas échéant, le candidat peut être guidé par le jury pour mener à bien son exposé personnel. La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser quinze minutes.

3) Choix du sujet présenté

Le choix du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale est transmis au chef d'établissement par les responsables légaux de l'élève, au plus tard le **lundi 11 mai 2020**.

Ce choix précise l'intitulé et le contenu du projet réalisé ainsi que l'enseignement pratique interdisciplinaire et la thématique interdisciplinaire concernée ou, le cas échéant, le parcours éducatif retenu. Il mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées.

4) Le jury de l'épreuve orale

Le chef d'établissement établit la composition des jurys. Il tient compte, pour ce faire, des dominantes des projets présentés. L'établissement suscite autant que possible la représentation de toutes les disciplines dans ses jurys. Chaque jury est constitué d'au moins deux professeurs.

Le chef d'établissement transmet aux membres du jury, au plus tard le **mardi 26 mai 2020**, une liste des candidats avec la date et l'horaire de leur épreuve. Cette liste précise aussi, pour chaque candidat évalué, l'intitulé et le contenu du projet réalisé ainsi que l'enseignement pratique interdisciplinaire et la thématique interdisciplinaire concernés ou, le cas échéant, le parcours éducatif retenu. Elle mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées.

Afin de valoriser l'investissement de l'élève dans le travail fourni dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, les examinateurs peuvent élargir leur interrogation à d'autres projets ayant été réalisés au cours du cycle par le candidat.

Les examinateurs s'assurent que leurs questions restent dans les limites de ce qui est exigible d'un élève de classe de troisième.

5) Évaluation de l'épreuve

Un entraînement à l'épreuve orale est programmé **le mercredi 13 mai 2020**.

L'épreuve d'examen aura lieu le **mercredi 3 juin 2020**. Une harmonisation entre jurys, présidée par les professeurs principaux de 3^{ème}, sera prévue en amont de cette date.

L'épreuve est notée sur 100 points :

- Maîtrise de l'expression orale : 50 points
- Maîtrise du projet : 50 points.

Une grille d'aide à l'évaluation sera communiquée à titre indicatif aux candidats et aux membres des jurys (cf. annexe ci-jointe).

Epreuve orale du DNB session 2020

Cette fiche est à retourner au professeur principal pour le 11 mai au plus tard

Un entraînement à l'épreuve orale est prévu le 13 mai

L'épreuve orale aura lieu le 3 juin

Nom Prénom : **Classe :**

Intitulé du projet :

Descriptif : (présentez votre projet en quelques mots)

ORAL PRESENTE EN UTILISANT UNE LANGUE VIVANTE : OUI ☐ NON ☐. Si oui précisez la LV :

EPI ou parcours concerné : (cochez votre choix et indiquez le titre de l'EPI)

- ☐ EPI :
- ☐ Parcours avenir
- ☐ Parcours d'éducation artistique et culturelle
- ☐ Parcours citoyen
- ☐ Parcours éducatif de santé

Principales disciplines concernées : (cochez trois choix au maximum)

- | | |
|--|---|
| ☐ Français | ☐ Mathématiques |
| ☐ Histoire-Géographie-EMC | ☐ Sciences physiques |
| ☐ Anglais | ☐ SVT |
| ☐ Espagnol | ☐ Technologie |
| ☐ Italien | ☐ Education musicale |
| ☐ EPS | ☐ Arts plastique |

Signature de l'élève :

Signature des parents :

Signature du chef d'établissement :

--	--	--

Grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve orale

Compétence évaluée	Descripteur du niveau de maîtrise satisfaisante (niveau 3)	Positionnement				Note
		1	2	3	4	
Maîtrise de l'expression orale						
Expression en continu (durée attendue : 5 min environ)	Le candidat est capable d'une expression orale continue satisfaisante qui respecte la durée attendue. La qualité de la langue orale est satisfaisante. Le candidat n'est pas prisonnier de ses notes ou de son support					
Expression en interaction (durée attendue : 10 min environ)	Le candidat prend bien en compte les questions du jury et y répond avec pertinence dans une langue globalement satisfaisante					
Capacité à utiliser un lexique et des langages adaptés au contexte	Le candidat emploie correctement le vocabulaire et les langages spécifiques utilisés dans les disciplines, ce qui lui permet une précision suffisante dans son propos					
BONUS : Cas où le candidat s'exprime en partie en langue étrangère						
Emploi d'une langue étrangère	Le candidat manifeste un niveau satisfaisant d'expression dans la langue concernée en continu et/ou en interaction	Bonus de 1 à 10 points (dans la limite des 50 points) :				
						... / 50

CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE SEQUENCES D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Vu le code civil, et notamment son article 1384 ;

Vu le code du travail, et notamment ses articles L.4153-1, R. 234-11 à R. 234-21

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D.331-3, D.331-6, D.331-8, D.331-9, L.332-3-1

Vu le décret n°2019-636 du 24 juin 2019 relatif aux séquences d'observation en milieu professionnel

Entre : Nom de l'entreprise ou organisme d'accueil :
Adresse :
Téléphone : Fax :
Représenté par M.....

Et le Collège Grand Selve
Rue des Sports - 31330 GRENADE
Téléphone : 05.62.79.87.10 Fax : 05.62.79.87.11
Courriel : 0311769e@ac-toulouse.fr
Représenté par Monsieur G. LAGUILLE - Principal

Concernant l'élève : Nom : Prénom :
Classe :

Et pour la période : du..... au.....

Il est convenu ce qui suit :

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1- La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une séquence d'observation en milieu professionnel, au bénéfice de l'élève ci-dessus désigné.

Article 2- Les objectifs et les modalités de la séquence d'observation sont indiqués au titre II.

Article 3- L'organisation de la séquence d'observation est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil et le chef d'établissement.

Article 4- Les élèves demeurent sous statut scolaire durant la période d'observation en milieu professionnel. Ils restent sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement.

Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

Article 5- Durant la séquence d'observation, les élèves n'ont pas à concourir au travail dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil. Au cours des séquences d'observation, les élèves peuvent effectuer des enquêtes en liaison avec les enseignements. Ils peuvent également participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à des essais ou à des démonstrations en liaison avec les

enseignements et les objectifs de formation de leur classe, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Les élèves ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles R. 234-11 à R. 234-21 du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

Article 6- Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée (en application de l'article 1384 du code civil) :

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil à l'égard de l'élève ;
- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou "responsabilité civile professionnelle" un avenant relatif à l'accueil d'élèves.

Le chef de l'établissement d'enseignement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la visite d'information ou séquence d'observation, ainsi qu'en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule la visite ou séquence, soit au domicile.

Article 7- En cas d'accident survenant à l'élève, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à adresser la déclaration d'accident au chef d'établissement d'enseignement de l'élève dans la journée où l'accident s'est produit.

Article 8- Le chef d'établissement d'enseignement et le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil de l'élève se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence d'un élève, seront aussitôt portées à la connaissance du chef d'établissement.

Article 9- La présente convention est signée pour la durée d'une séquence d'observation en milieu professionnel.

TITRE II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

HORAIRES journaliers de l'élève

La durée de la présence hebdomadaire des élèves en milieu professionnel ne peut excéder 30 heures pour les élèves de moins de 15 ans et 35 heures pour les élèves de plus de 15 ans et pas plus de 7h/jour. Les horaires de nuit (20h-6h) sont interdits. Une pause de 30min est obligatoire au-delà de 4h30 de travail.

	MATIN	APRES-MIDI	Nombre d'heures
Lundi	de à	de à	
Mardi	de à	de à	
Mercredi	de à	de à	
Jeudi	de à	de à	
Vendredi	de à	de à	
Total heures hebdomadaires			

Objectifs assignés à la séquence d'observation en milieu professionnel : observation du milieu professionnel dans le cadre du projet de l'élève.

Modalités d'évaluation de la séquence d'observation en milieu professionnel : l'élève rédigera un rapport dont la trame lui sera fournie par l'équipe pédagogique.

Fait le :

Le responsable de l'organisme d'accueil	Le Principal du collège	L'élève	Les parents/ responsables légaux
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :



éduscol

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Informier et accompagner les professionnels de l'éducation

Accueil du portail > Scolarité et parcours de l'élève > Organisation des enseignements > Collège

Collège

Séquence d'observation en milieu professionnel pour les élèves des classes de troisième

Obligatoire pour tous les élèves des classes de troisième, la séquence d'observation en milieu professionnel permet de développer des connaissances sur l'environnement technologique, économique et professionnel.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le caractère obligatoire ▶ L'objectif ▶ L'âge des élèves ▶ L'organisation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ La recherche du lieu où se déroulera la séquence d'observation ▶ La préparation de la séquence d'observation ▶ Les textes de référence |
|--|--|

Le caractère obligatoire

La séquence d'observation en milieu professionnel **est obligatoire pour tous les élèves des classes de troisième**, en application des dispositions de l'article D. 332-14 du code de l'éducation **(l'article D. 332-14 du code de l'éducation.)** dans les entreprises, les associations, les administrations, les établissements publics ou les collectivités territoriales, aux conditions prévues par le code du travail.

D'une durée de cinq jours, consécutifs ou non, elle se déroule durant le temps scolaire. Elle peut donc aussi être divisée en plusieurs périodes, par exemple trois jours puis deux jours.

Elle est intégrée au parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel dit parcours Avenir. Elle peut être organisée pour des élèves scolarisés en classe de quatrième (article D. 331-6 du code de l'éducation).

Pour les élèves qui suivent une **troisième "prépa-métiers"**, pour les élèves des **sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)** et pour les élèves bénéficiant de dispositifs particuliers, elle est intégrée aux stages en milieu professionnel qu'ils ont à effectuer.

L'objectif

Elle a pour objectif de « *développer les connaissances des élèves sur l'environnement technologique, économique et professionnel et notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation* ».

L'âge des élèves

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'article L. 4153-1 du code du travail, modifié par l'article 19 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, autorise les élèves de moins de 14 ans, des classes de quatrième ou de troisième, à effectuer leur séquence d'observation dans une entreprise régie par le droit privé. Ainsi tous les élèves de classe de quatrième et de troisième sont soumis à la même réglementation, quelque soit leur âge, pour effectuer leur séquence d'observation.

Convention partenariat Restaurants du Coeur/Collège – Grenade

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'un partenariat entre :

D'une part :

Le Centre des Restaurants du Coeur de Grenade,

Situé : Espace Jacqueline Frances 5 A rue de Belfort– 31330 GRENADE. Tél : 09.61.67.71.18

Représenté par son Directeur : Mme. BUSQUE

Et d'autre part :

Le Collège Grand Selve,

Situé : Rue des Sports – 31330 GRENADE. Tél : 05.62.79.87.10. Email : 0311769@ac-toulouse.fr

Représenté par son Principal : M. Gérard Laguille.

Ce partenariat vise à la mise en place au profit des élèves de 4^{ème} SEGPA, d'un certain nombre de projets et actions dans le domaine de la découverte professionnelle.

Pour ce faire le collège propose :

L'intervention des élèves de 4^{ème} SEGPA au Centre des Restaurants du Coeurs de Grenade pour :

- Maintenir les rayons de la banque alimentaire en état de propreté
- Décharger les camions d'approvisionnement
- Trier les denrées alimentaires
- Approvisionner les rayons, étiqueter les produits

Les interventions de part et d'autres, seront définies le vendredi matin durant les heures de cours des élèves en 4^{ème} (de 8h30 à 11h).

Ce projet pédagogique, sera validé par le responsable de chacun des deux établissements.

Durant tous les temps de présence au Centre des Restaurants du Coeur, les élèves restent sous statut scolaire et sous l'autorité du chef d'établissement. Ils sont sous la responsabilité de l'enseignant encadrant l'activité. Cependant, ils sont soumis aux règles générales en vigueur dans l'établissement d'accueil en ce qui concerne la discipline, la sécurité et le respect des usagers.

Liste des élèves concernés :

- BOUE Steven
- JAMMAS Alicia
- PAREDES Luna
- TALBOUI Llias
- ADER Albert

Professeur accompagnateur :

Mme SIMONEAU Adeline (Atelier Vente Distribution Logistique)

ASSURANCE :

Le Centre des Restaurants du Coeur prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée :

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil à l'égard des élèves ;
- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou "responsabilité civile professionnelle" un avenant relatif aux élèves.

Le collège Grand Selve souscrit un contrat d'établissement auprès de la MAIF (contrat n° 1314251P) garantissant les risques liés aux activités obligatoires et facultatives des élèves inscrits dans l'établissement dont les stages en milieu professionnel.

Les familles donneront une autorisation annuelle écrite pour l'ensemble des déplacements, après que les professeurs aient fourni les dates.

Cette convention pourra être dénoncée à tout moment par l'un ou l'autre des protagonistes.

Signature :

Date :

Le Directeur de Centre :

Le Principal du collège :

**CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA
SCOLARITE
Année Scolaire 2019/2020**

OPERATEUR Mairie de Grenade/Grenade

Comité Local de Grenade/Garonne

Action Collège

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA SCOLARITE (CLAS)

CONVENTION TRIPARTITE ENTRE

- le comité local « CLAS » de la Collectivité locale de :

Grenade/Garonne

représenté par Mr Delmas Jean Paul, Mr le Maire.....

- l'établissement scolaire :

Collège Grand Selve

représenté par Mr Laguille, Directeur d'Etablissement.....

- l'opérateur CLAS :

Grenade/Garonne

représenté par la Mairie de Grenade/Garonne.....

PREAMBULE

L'accompagnement de la scolarité prend aujourd'hui sa place dans le cadre d'une politique générale d'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes dans leurs parcours d'éducation et de formation.

Le CLAS prend sa cohérence dans un projet éducatif de territoire ; celui-ci s'adresse à ces publics dans leurs différents temps de vie, dans les moments et les champs éducatifs où ils évoluent.

Cette convention a pour but de fixer le cadre général de l'action du CLAS avec les établissements scolaires, afin de mieux articuler les différents dispositifs éducatifs activés sur votre territoire et de renforcer l'impact du dispositif selon les besoins des enfants et des familles.

Vous trouverez donc ci-dessous, les objectifs généraux du CLAS, déclinés par le Comité Départemental à partir de la charte nationale d'accompagnement à la scolarité.

Ces objectifs généraux sont donc à développer en objectifs opérationnels validés par les parties signataires.

PROPOSITIONS

Le Comité Technique Départemental (CTD) préconise d'ancrer la convention sur les spécificités de l'école, du collège ou du lycée, c'est-à-dire différencier la convention en fonction des besoins d'un territoire, d'une école, d'un collège, d'un lycée, d'une problématique parentale etc...

Démarche :

Appel à projets CLAS – Exercice 2019 - 2020

- ☞ par niveau (enfants, parents, territoire), cibler au plus deux objectifs très concrets et atteignables durant la période en fonction de la problématique repérée et partagée entre les enseignants et par l'opérateur,
- ☞ préciser, pour chacun d'eux, les modalités de mise en œuvre,
- ☞ définir les indicateurs d'évaluation partagée avec l'ensemble des acteurs (dans la mesure du possible) en définissant des critères d'évaluation précis et mesurables.

AU NIVEAU DES ENFANTS

Au niveau des enfants et adolescents scolarisés

Objectifs généraux

- Développer la confiance des enfants et adolescents dans leurs capacités et possibilités,
- Faire comprendre l'intérêt et le sens des apprentissages,
- Encourager par les pratiques, le goût de la culture la plus diversifiée,
- Aider à l'organisation du travail personnel et renforcer la régularité et l'assiduité scolaire,
- Donner l'envie d'apprendre par le plaisir de la découverte,
- Participer à la lutte contre le décrochage scolaire.

Définir avec les enseignants des objectifs opérationnels liés au soutien du travail scolaire et au champ de l'ouverture culturelle.

• Exemples :

- ✓ **Donner des clefs** pour comprendre et mémoriser un texte plus ou moins long,
- ✓ **Procéder** à une recherche et utiliser tous les supports disponibles (informatique, ouvrages documentaires, apports des accompagnateurs),
- ✓ **Construire l'action d'ouverture culturelle** dans un lien avec l'établissement scolaire : partage des informations, diffusion des productions, partage des acquis des enfants et des jeunes,
- ✓ **Proposer des activités ludiques** en lien avec les apprentissages scolaires.

Objectif opérationnel :

Permettre à chaque jeune d'acquérir une démarche d'apprentissage méthodologique et autonome par des projets d'actions ludiques et collectifs.

• Les modalités de mise en œuvre :

3 séances par semaine de 1h :

- Ateliers Méthodologique
- Ateliers Organisation et gestion du temps
- Ateliers Projets d'Apprentissage Ludiques et/ou Culturels

• Les modalités d'évaluation prévues :

Participation active, implication et évolution du comportement du jeune sur les différents ateliers.

AU NIVEAU DES FAMILLES

Objectifs généraux

- Faciliter les relations entre les familles et l'école,
- Accompagner et soutenir les parents dans le suivi et la compréhension des besoins des enfants, notamment pour l'intérêt porté à leur scolarité,
- Etre attentif aux familles les plus en difficultés,
- Inciter à la création d'espaces d'information et de dialogue et d'écoute à destination des parents.
- Définir des priorités locales en coordination avec les partenaires locaux (CAF, REAAP, CENTRE SOCIAUX, COMITES LOCAUX CLAS, référents des établissements scolaires).

Exemples :

- ✓ Connaître le fonctionnement de l'école ou du collège, de l'institution scolaire (missions, valeurs).
- ✓ Connaître les ressources du territoire répondant aux besoins des parents.
- ✓ Identifier les acteurs locaux.
- ✓ Organiser des temps de rencontres afin de permettre des échanges opérateurs/familles/écoles/et entre les familles elles-mêmes.

Objectif opérationnel :

Permettre et/ou développer le lien, la communication, l'information entre parents, jeunes et/ou enseignants, et/ou partenaires sociaux afin de faciliter une compréhension réciproque.

• Les modalités de mise en œuvre :

--Disponibilité du coordinateur tout au long du dispositif dans l'accompagnement parental: personne ressource sur le territoire (intègre et sans jugement).

-Développer des outils de communication entre les familles et/ou les enseignants

-Proposer, inciter : médiation, accompagnement, concertation si nécessaire entre la famille et l'établissement scolaire

• Les modalités d'évaluation prévues :

Le taux de sollicitation, d'intervention et d'accompagnement du coordinateur envers les familles

AU NIVEAU DU TERRITOIRE

Objectifs généraux

- Renforcer ce dispositif par son inscription dans le PEDT,
- Participer à la mise en place à l'échelon local d'un espace de dialogue et de suivi du dispositif entre les différents acteurs concernés,
- Contribuer à faire du dispositif CLAS une composante du « projet éducatif territorial » en visant sa mise en cohérence et sa coordination avec les autres dispositifs du territoire relatifs aux jeunes scolarisés,
- S'inscrire dans la dynamique entre opérateurs parentalité du territoire,
- Créer le lien entre les acteurs du champ éducatif et du champ de la parentalité.

Objectif opérationnel :

Mise en place de temps d'échanges, de concertations entre les partenaires du territoire : le Comité Local CLAS
Développer une cohérence éducative territoriale.

- Les modalités de mise en œuvre :

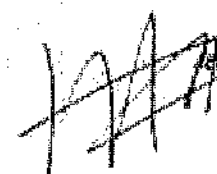
Organiser, animer et faire vivre un groupe de comité local CLAS 2 fois par an.
Rencontrer, démarcher, réunir, expliquer, informer notre action auprès de tous les différents acteurs éducatifs et de la parentalité du territoire.

- Les modalités d'évaluation prévues :

Présence des différents partenaires lors de ces rencontres.

Signatures :

- le comité local « CLAS » de la Collectivité locale de : Grenade/Garonne
représenté par Mr Le Maire Jean Paul Delmas

 Le Maire,
Jean-Paul DELMAS

- l'établissement scolaire : Collège Grand Selva
représenté par Mr Laguille, Directeur d'établissement

- l'opérateur CLAS : Grenade/Garonne
représenté par la Mairie de Grenade

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Réalisation des opérations de rémunération de tous les contrats employés par (nom de l'établissement) (ville) SIRET XXXXXXXXXXXXX par le service comptable mutualisateur, dénommé le façonnier, dont le support est le lycée Déodat de Séverac de Toulouse /Rascol d'Albi.

Entre :

L'établissement adhérent, dit l'établissement employeur par la suite, domicilié au (adresse) Représenté par M(me) X, principal(e) ou proviseur(e)

Et,

Le lycée général et technologique X de Toulouse/Albi, établissement hébergeant le service mutualisateur des opérations de rémunération dit façonnier par la suite, domicilié au (adresse) représenté par son proviseur, M. X X

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 421- 10 ;
- Vu le code du travail ;
- Vu l'article R.143-3 du code des procédures civiles d'exécution ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;
- Vu l'instruction codificatrice M9.6 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du lycée Déodat de Séverac/Rascol en date du JJ/MM/2019 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration (ou, en cas de délégation, de la commission permanente) de l'établissement employeur en date du
- Vu l'accord de l'agent comptable de l'établissement employeur en date du

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Champ d'application de la convention

La présente convention a pour objet l'adhésion au groupement de services dont le support est le lycée Déodat de Séverac/Rascol, dit « le façonnier », pour gérer les opérations de rémunération de tous les contrats employés (vacataires compris) par l'établissement employeur

Cette convention s'applique quelque soit l'origine des fonds utilisés pour le financement de ces rémunérations. Il convient toutefois de préciser que pour la rémunération des assistants d'éducation, le façonnier perçoit directement du rectorat la subvention ad hoc. Tant que cette organisation demeurera, il n'y aura pas de lux financier entre le façonnier et l'employeur pour ce qui concerne la prise en charge de la rémunération des assistants d'éducation. L'employeur continuera à budgétiser, dans l'état actuel de la réglementation, cette rémunération. Pour ce qui concerne tous les autres types de contrat la procédure est décrite ci-après.

Article 2 : Engagements du façonnier

Le façonnier est chargé par l'établissement employeur d'une prestation de paye à façon concernant les rémunérations principales, contributions et cotisations sociales des personnels recrutés, sous le statut juridique précisé à l'article 1, y compris la transmission de la Déclaration Annuelle des Données Sociales Unifiée ou de la Déclaration Sociale Nominative.

Le façonnier liquide et verse aux organismes sociaux concernés, pour le compte de l'établissement employeur, l'ensemble des cotisations, des contributions sociales et fiscales salariales et patronales assises sur la rémunération des personnels titulaires et non titulaires de l'établissement employeur (sécurité sociale, pension civile, retraite complémentaire, assurance chômage, retenue à la source de l'impôt sur le revenu, etc...).

Le façonnier assure pour le compte de l'établissement employeur les déclarations sociales et fiscales selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il collecte pour le compte de l'établissement, à compter de sa date d'entrée en vigueur, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu institué par l'article 60 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017.

Pour les rémunérations de droit public et vacations, il revient au façonnier de verser la taxe sur les salaires auprès du service des finances publiques dont dépendent les établissements employeurs, de compléter, signer et remettre aux intéressés, à l'occasion de la fin de leur contrat, l'attestation Pôle emploi, prévues respectivement par les articles R.1234-9 et L.5134-28-1 du code du travail.

Le façonnier assurera son concours en cas de litige. En application de l'article R.142-1 alinéa 2 du Code de la sécurité sociale, l'établissement employeur autorise le façonnier à saisir la commission de recours amiable.

Le façonnier réalisera les bulletins de paye et leurs déclarations rétroactives nécessaires en cas de condamnation devant les tribunaux.

Article 3 : Engagements de l'employeur

Pour la prise en charge des rémunérations, l'établissement employeur fera parvenir au façonnier les pièces justificatives énumérées ci-dessous :

- Contrat de travail ou contrat d'engagement entre le salarié et l'employeur ;
- Les coordonnées bancaires R.I.B ou R.I.P du salarié ;
- L'attestation de sécurité sociale MGEN ou CPAM (Vitale).
- Le certificat de cessation de paiement ou l'attestation sur l'honneur selon le cas.
- Les arrêts de travail
- Les décisions de suspension du traitement
- Les décisions de licenciement

L'établissement employeur transmettra l'autorisation donnée par le comptable assignataire de l'employeur concernant le prélèvement de la paye sur le compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) de ce dernier (voir annexe 1). A noter que le façonnier (hors le cas des assistants d'éducation) se réserve le droit de ne pas prendre en charge les rémunérations si cette autorisation ne lui est pas transmise.

Pour les rémunérations de droit privé, hors vacations, il revient à l'employeur de compléter, signer et remettre aux intéressés, à l'occasion de la fin de leur contrat, l'attestation d'expérience professionnelle, prévues respectivement par les articles R.1234-9 et L.5134-28-1 du code du travail. Le mutualisateur transmettra l'attestation pôle emploi à l'établissement employeur qui la donnera ensuite au salarié.

L'établissement employeur transmettra, le plus rapidement possible, au façonnier toutes les saisies administratives à tiers détenteur qu'il aura reçues sur ses employés.

L'établissement employeur assurera la déclaration préalable à l'embauche.

Article 4 : Notification, exécution des opérations prépayes

Pour la gestion des paies, l'employeur fera parvenir un état de présence récapitulatif avant les dates arrêtées par le calendrier des paies adressé en début d'année civile par le façonnier (voir annexe 2). Tous les incidents de gestion des contrats de travail, tels que congés de maladie, de maternité, autorisations d'absence non rémunérées, ruptures de contrats de travail doivent impérativement être

signalées par l'établissement employeur au façonnier dès leur réalisation et au plus tard à la date indiquée dans le calendrier des paies adressé en début d'année civile par le façonnier (voir annexe 2). La copie des pièces justificatives devra être systématiquement transmise par l'employeur au façonnier.

Article 5 : Notification, exécution des opérations de liquidation, de règlement du net à payer aux personnels et du versement des oppositions

Le paiement des rémunérations servies aux personnels de l'établissement employeur est effectué par le façonnier dans les conditions prévues par l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32 34, 35, 39 et 43 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques et selon les dispositions de l'instruction codificatrice M9.6.

Afin de faciliter le déroulement des opérations de paye dans les délais impartis, l'accord de l'établissement employeur sur les calculs de liquidation de la paye sera réalisé, dans l'ordre chronologique, selon le calendrier communiqué pour information par le façonnier à l'établissement en début d'année civile (voir annexe 2), à l'issue des échanges suivants :

- L'établissement employeur envoie au façonnier l'état de présence, accompagné des éventuels justificatifs de congés (ou incidents de gestion) comme mentionné à l'article 5 ;
- Le façonnier renvoie à l'établissement employeur le journal de paye mentionnant le montant total de la paye du salarié, le visa attestant de la prise en compte des événements de paye dans la liquidation de la paye ;
- 2 jours ouvrés après transmission du journal de paye, l'absence de réaction de l'établissement employeur vaudra accord tacite de ce dernier sur le montant du prélèvement effectué sur son compte de DFT.

Les bulletins de paie et les pièces réglementaires pour la dépense issues du logiciel de paye seront adressés par le façonnier à l'employeur, après versement des salaires.

Les régularisations éventuelles s'effectueront sur la paye du mois suivant.

Le façonnier exécute, pour le compte de l'établissement, après notification préalable entre les mains de ce dernier, toutes significations et oppositions notifiées par des tiers et procède au versement à leur profit des sommes correspondantes.

Article 6 : Opérations budgétaires, comptables et disponibilité de la trésorerie (flux financiers)

L'établissement employeur est responsable des opérations budgétaires liées au mandatement de la paye et au recouvrement auprès des divers financeurs.

Pour ce faire, le façonnier communiquera à l'établissement employeur, à l'issue de la paye, les journaux réglementaires et toutes les pièces justificatives prévues par l'annexe 1 du Code général des collectivités territoriales (rubrique 2).

De la même manière, les produits seront constatés dans la comptabilité budgétaire de l'établissement employeur.

Les opérations du façonnier seront retracées hors du budget de ce dernier conformément à la réglementation de la M9-6.

L'agent comptable de l'établissement employeur veillera à la disponibilité de sa trésorerie afin d'écouler mensuellement le débit d'office qui sera opéré sur son compte de dépôt de fonds au Trésor selon le calendrier pré-défini annuellement. Ce calendrier sera communiqué pour information par le façonnier à l'établissement en début d'année civile (voir annexe 2). Le débit d'office interviendra à la date de remise du fichier des virements de la paye.

Article 7 : Indemnités Journalières de Sécurité Sociale

Le mécanisme de la subrogation pour les assistants d'éducation, énoncé dans l'article R. 323-11 du code de la sécurité sociale et explicité dans la circulaire n° 2003-097 et la circulaire n° 2004-033 susvisées, permet au façonnier de se substituer à l'assistant d'éducation pour percevoir les Indemnités Journalières

de Sécurité Sociale (IJSS) directement du centre de sécurité sociale. Dans ce cas, le salaire brut est maintenu au cours de la période d'arrêt de travail donnant lieu à indemnisation.

L'établissement employeur s'engage à vérifier selon les dispositions de l'article 3 que la personne recrutée est bien affiliée à la MGEN ou à la CPAM.

Le façonnier est autorisé à recevoir, pour le compte de l'établissement employeur subrogé, les IJSS versées par les centres de sécurité sociale d'affiliation des AED.
Cet article ne s'applique que pour les assistants d'éducation.

Article 8 : Dénouement des opérations respectives du façonnier et de l'agent comptable

Les sommes versées à tort à un salarié seront supportées par le budget de l'établissement employeur lorsque l'erreur sera due à une information non transmise au façonnier dans les délais. Toutefois quand le salarié reste en paye le mois suivant, la répétition d'un indu se fera par le façonnier hors AED. Lorsque le trop-versé est dû à une erreur de liquidation de la paye, c'est le façonnier qui assurera son recouvrement et en informera l'employeur.

Article 9 : Attribution et récupération des acomptes

Les acomptes sur salaires prévus à l'article L. 3242-1 du code de travail, qui sont de droit si le salarié en fait la demande, seront assurés par le façonnier dès réception de la demande écrite visée par l'établissement employeur. La reprise de l'acompte se fera lors de la liquidation de la paye.
Les acomptes sur salaires versés lors du premier mois d'exécution d'un contrat de travail (dossiers reçus tardivement) seront assurés par le façonnier, qui en informera l'employeur dans les meilleurs délais.

Dans le cas d'un contrat prenant effet après la liquidation de la paye, le versement du salaire sera assuré par le façonnier, qui en informera l'employeur dans les meilleurs délais.

Article 10 : Rémunération des services

Les opérations décrites dans la présente convention se réaliseront à titre gratuit entre le façonnier et l'établissement employeur.

Article 11 : Durée de validité de la présente convention

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Chacune des parties pourra demander qu'il soit mis fin à la présente convention par courrier recommandé avec accusé de réception.

La résiliation devra respecter un délai de préavis de 3 mois.

Fait en 2 exemplaires.

Fait à XXXXX le

Le chef d'établissement support de la paye à façon

Le chef d'établissement

Article 12 Annexe 1 - Autorisation de prélèvement

Cachet de l'établissement

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Je soussigné

Agent comptable du ...(EPL employeur)

.....

autorise les prélèvements mensuels à compter du , correspondant aux salaires et charges des personnels contractuels employés dans l'établissement employeur relevant de mon agence comptable,

- sur le compte de DFT n°

B	D	F	E	F	R	P	P	C	C	T	F	R	7	6														
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

domicilié à la direction locale des finances publiques de

à.....

- au bénéfice du compte de DFT de (lycée Rascol / lycée Déodat de Séverac) n°

B	D	F	E	F	R	P	P	C	C	T	F	R	7	6														
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

domicilié à la direction locale des finances publiques de (Albi ou Toulouse)

N° d'émetteur CS :

En cas de litige sur le prélèvement, je pourrai en suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte, et réglerai directement le différend avec l'agent comptable de l'établissement mutualisateur.

Fait à (ville), le

Signature :

l'agent comptable

Article 13**Annexe 2 - Calendrier**

	Dernier jour pour la réception des pièces des employeurs	Jour de prélèvement par le façonnier	Jour de paye	Jour d'envoi des pièces par le façonnier
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				



Toulouse, le 01-10-2019

MONSIEUR DAUCHER - COLLÈGE DU GRAND SELVE

Rue des Sports

F-31330 GRENADE

Devis réf : DEPITr-311910CGS

Contrôle EPI

Monsieur DAUCHER,

Afin de garantir la meilleure pérennité possible de vos EPI (Équipement de Protection Individuel) d'escalade, après examen de votre dossier et dans la continuité du registre de prestation Altissimo, nous vous proposons de conduire un contrat « Contrôle » adaptés au matériel en votre possession.

FICHE DE CONTRÔLE
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Gestionnaire : Prises en Main sst, 5 rue Jean Rodier, 31400 Toulouse

Contrat de service : Contrôlement individuel

Type de matériel	Fabricant	Modèle	Préférence fabricant
Carnaud	Berndt	Zoker	
Tasle	Signes, couleurs		N° de série
Tasle négative	Vert, noir, orange, rouge, rouge		G 042 T 30

Date	Etat	Observations	Intervenants
07/12/17	Mise en service		C. Salinero
20/02/17	Contrôle visuel	RAS	C. Salinero
17/06/17	Contrôle visuel	Remplacement	C. Salinero
17/06/17	Mise en service	Joker M 057 T20	C. Salinero
15/08/17	Contrôle visuel	RAS	C. Salinero
20/09/17	Contrôle visuel	RAS	C. Salinero
18/09/17	Contrôle visuel	RAS	C. Salinero
20/09/17	Contrôle visuel	Remplacement	C. Salinero
20/09/17	Contrôle visuel	Joker V153 R21	C. Salinero



Notice explicative :

Procédure d'utilisation et de remplissage des fiches

Fiche de suivi des contrats

Le n° de la corde est identique au numéro de corde. A chaque remplacement de corde, il y a un remplacement de la date et la raison du remplacement ainsi que le n° de lot de la corde. Il faut obligatoirement noter le nom du responsable.

Fiche de suivi des navires

Les navires sont remplacés par des navires de même type. Il y a un remplacement de la date et la raison du remplacement ainsi que le n° de lot de la corde. Il faut obligatoirement noter le nom du responsable.

Fiche de suivi des équipements et des intervenants

Les intervenants sont remplacés par des intervenants de même type. Il y a un remplacement de la date et la raison du remplacement ainsi que le n° de lot de la corde. Il faut obligatoirement noter le nom du responsable.



Un décomposé de notre offre vous est proposé ci-après.

Il doit vous permettre de visualiser l'ensemble de notre prestation en regard des caractéristiques de vos EPI

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur DAUCHER, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Clément BONNET

Responsable maintenance SAE



ALTISSIMO SARL RCS B 400 674 982 NAF 3230 Z
5, rue Jean Rodier - ZI Montaudran - F-31400 Toulouse
tel + (33) (0) 5 61 54 04 53 fax + (33) (0) 5 61 34 94 40
e-mail info@altissimo.fr site www.altissimo.fr





Affaire : Collège du Grand Selve

N° CONTRAT : DEPIT-311910CGS

Prestations et Conditions Générales

- I. Ce contrat concerne le collège du Grand Selve et la société Altissimo SARL.
- II. Ce contrat porte sur le contrôle EPI (Équipement de Protection Individuel) du Collège - Adresse exacte de la SAE si différente de l'adresse client (à compléter svp);

III. La durée du contrat est de 3 (trois) ans pour 2019-2020 & 2021.

IV. La fréquence des visites de contrôle est de une par an.

Les éléments sur lesquels porte le contrat (lorsqu'il y a lieu) sont :

- 1) Le contrôle de l'ensemble des baudriers.
- 2) Le contrôle de l'ensemble des cordes.
- 3) Le contrôle de l'ensemble des mousquetons.
- 4) Le contrôle de l'ensemble des dégaines.
- 5) Le contrôle de l'ensemble du matériels annexe et étant référencer comme EPI par le fabricant.
- 6) La réalisation du cahier des EPIs remis en version papier et à conserver dans l'établissement

Clauses générales:

Les conditions financières présentées ci-après détaillent la tarification pour l'intervention annuelle de l'année scolaire en cours lors de la signature du contrat.



Affaire : Collège du Grand Selve

N° CONTRAT : DEPITr-311910CGS

Conditions financières annuelles :

	Prix € HT
Forfait contrôle des EPI	150,00 €
Forfait rédaction registre EP	33,00 €
Frais de déplacement: km A/R + péages (Départ Toulouse)	25,00 €
Total HT	208,00 €
TVA 20 %	41,60 €
Total TTC	249,60 €

* En cas de perte, le nouveaux registre sera facturé 50€ HT

Conditions de règlement annuelles

- Le règlement s'effectuera à réception de la facture à laquelle sera joint le rapport d'intervention.

Domiciliation bancaire

Code banque : 30004
Code guichet : 01816
N° de compte : 00023073734
Clé RIB : 09
IBAN : FR 76 3000 4018 1600
Siret : 400674982 000 14
Intra comm : FR 85 400 674 982

A Toulouse le 01-10-2019

Pour la société Altissimo,
Clément BONNET

A : _____ le : _____

Veuillez garder un exemplaire et nous retourner l'autre signé SVP



Affaire : Collège du Grand Selve

N° CONTRAT : DEPITI-311910CGS

Conditions Particulières

DUREE DU CONTRAT ET SON EFFET:

Prise d'effet : 2019

Durée et renouvellement : Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa date de prise d'effet. Il se termine de plein droit au bout de la troisième année.

REVISION DE PRIX:

Le montant hors taxe défini dans la présente pourra être revalorisé à chaque date anniversaire du contrat. Cette revalorisation sera basée sur l'évolution annuelle de l'indice CPF 71.20 (Indice des Services de contrôle et analyses techniques - ref de l'indice 1560133) selon la formule de révision suivante:

P: prix révisé $P = P_o \times \left(\frac{In}{lo} \right)$ *In: dernier indice connu à date de révision*

Po: prix précédent *lo CPF 71.20* *lo: indice du contrat d'origine ou du précédent contrat*

FACTURATION PAIEMENT :

Client destinataire de la facture:

Adresse de facturation:

Je, soussigné, _____, agissant en qualité de _____, représentant le titulaire du contrat, déclare avoir reçu et pris connaissance des présentes Conditions Particulières, des Prestations et Conditions Générales du présent contrat et les accepter sans réserve.

Fait en double exemplaire

Lu et approuvé le :

le 01-10-2019 à Toulouse

Pour la société Altissimo,

Clément BONNET

Veuillez garder un exemplaire et nous retourner l'autre signé SVP



BICHARD
EQUIPEMENT
CUISES PROFESSIONNELLES

MAINTENANCE DU MATÉRIEL DE CUISINE : COLLEGE GRAND SELVES de GRENADE (31)

MEMOIRE TECHNIQUE

CONTRAT DE MAINTENANCE
Pour traçabilité

NOVEMBRE 2019

15 Impasse de la Gravette
ZAC de la Gravette
31150 GRATENTOUR

Tél. 05 61 82 00 46
Fax. 05 61 82 01 34
E-mail. BICHARD-EQUIPEMENT@wanadoo.fr

S.A.R.L. du 04/04/00 de 40 000€ SIRET 33275795600032



UFCV
UNION DES FRIGORISTES ET CUISINISTES DE FRANCE

LES MODALITES D'EXECUTION ET D'INTERVENTION

LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

La SARL BICHARD EQUIPEMENT s'engage à effectuer un nombre de visites annuelles prévues dans le cadre du contrat de maintenance et suivant un planning déterminé à l'avance d'un commun accord entre les parties.

Dans le but d'effectuer les opérations de contrôle et d'entretien avec efficacité, la SARL BICHARD EQUIPEMENT prend contact avec le client quelques jours avant la visite pour fixer ou confirmer la date de l'intervention.

La date d'intervention ainsi définie permet au client de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'entretien.

Cet entretien ne pourra s'effectuer que pendant les heures et jours ouvrables de la société soit :

Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h sans interruption

Les interventions sont assurées par des techniciens qualifiés et responsables, qui effectueront les opérations de maintenance prévues au contrat (voir annexe jointe dans la proposition de contrat de maintenance).

LE SUIVI DES PRESTATIONS

Lors de chaque visite d'entretien, les techniciens, mis à disposition par la société font viser leur ordre d'attachement par le responsable ou son délégué nommément désigné, et lui en remettent un double.

Suite à la visite de maintenance, un rapport est établi signalant les anomalies constatées ainsi que les remises en état à prévoir. Celles-ci sont signalées au responsable et font l'objet d'un devis de réparation joint au rapport de maintenance.

Dans le cadre de l'acceptation de celui-ci seules les pièces détachées remplacées seront facturées, la main d'œuvre et le déplacement étant compris dans la visite d'entretien.

LE DEPANNAGE

La SARL BICHARD EQUIPEMENT met à la disposition du souscripteur du contrat un service entretien privilégié sur simple appel.

Les interventions sur les installations sont effectuées dans la journée pour les problèmes techniques bloquant la production des repas ou la zone de laverie, ainsi que les problèmes liés au froid.

Tout autre problème est dépanné dans un délai de 24 heures au plus tard.

LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS :

Les techniciens affectés au contrat de maintenance sont au nombre de trois, ils sont tous qualifiés et disposent des certificats et habilitations nécessaires à la bonne exécution de leur activité. (Cf. Dossier Administratif comprenant les certificats de capacités et d'aptitude)

Tous les techniciens disposent d'un véhicule de société entièrement équipé du matériel nécessaire à la bonne exécution de leurs tâches.

LA PROPOSITION DE MAINTENANCE

LES CONTRATS PROPOSES PAR L'ENTREPRISE

La société Bichard Equipement met à la disposition de ses clients plusieurs choix de type de contrats :

Le Contrat de TYPE 1, 1 ou 2 visites de maintenance :

Il s'agit d'un contrat de maintenance préventive sur l'ensemble du matériel pour lequel les visites sont programmées forfaitairement en nombre annuel et la main d'œuvre et les déplacements des dépannages correctifs ne sont pas compris.

Le contrat de TYPE 2, 1 ou 2 visites de maintenance :

Il s'agit d'un contrat de maintenance préventive et corrective sur l'ensemble du matériel pour lequel les visites sont programmées forfaitairement en nombre annuel et qui comprend des dépannages correctifs sans limitation main d'œuvre et déplacements inclus.

Quel que soit le type de contrat choisi le remplacement des pièces détachées reste à la charge du client.

Les contrats sont établis pour une durée de **1 an ferme**, renouvelable 2 fois par reconduction expresse. Il peut être dénoncé par l'une des deux parties à tout moment moyennant un préavis de trois mois, signifié par simple lettre recommandée. Après 3 ans, le contrat arrivera automatiquement à expiration.

PROPOSITION DE PRIX

TYPES DE CONTRAT	MONTANT HT	MONTANT TTC Tva 20%	SELECTION
TYPE 1: 1 VISITE	605,00 €	726,00 €	☐
TYPE 2: 1 VISITE	877,25 €	1 052,70 €	☐

Cochez la case correspondant à votre choix

Vous retrouverez la liste du matériel évalué en Annexe ainsi que le document à nous retourner signé avec votre choix de contrat

TARIFS DEPANNAGES ENTREPRISE :

Dans le cadre du choix d'un contrat de Type 1, la tarification des dépannages correctifs est la suivante :

Main d'œuvre : 62,00 € HT

Déplacement : 55,00 € HT

FACTURATION ET PAIEMENT

La facturation peut-être établie suivant les formules :

**Cochez la case correspondant à votre choix*

- ☐ Règlement mensuel
- ☐ Règlement par trimestre (25% par échéance)
- ☐ Règlement par semestre (50% par échéance)
- ☐ Règlement annuel (après remise du rapport suite à la visite annuelle)

FORMULE DE REVISION DES PRIX

Le prix convenu est forfaitaire pour une année. Il est révisable à prestations égales lors de l'échéance, en fonction, de l'application de la formule de révision en vigueur.

$$P = P_o \times [(ICHT/TS) / (ICHT/TS_o)]$$

P= Prix révisé

P_o= Prix initial du contrat

ICHT/TS: Valeur Finale de l'indice salaire des industries mécaniques et électriques à la date de revalorisation

ICHT/TS_o: Valeur Initiale de l'indice salaire des industries mécaniques et électriques à la date du début du contrat

Indice de départ: Le dernier connu au moment de la signature du contrat

SERVICES PREVUS DANS LE CADRE DU CONTRAT

BLOC DE CUISSON

- **APPAREILS GAZ**

Démontage et nettoyage des brûleurs et veilleuses

Graissage des robinets

Nettoyage des tuyauteries

Contrôle des sécurités

Suivant prestations prévues sur gammes opératoires jointes au contrat pour chaque famille de matériel

- **APPAREILS ELECTRIQUES**

Contrôle des résistances

Contrôle des connexions

Contrôle des isollements électriques

Contrôle des organes de commande et puissance

Suivant prestations prévues sur gammes opératoires jointes au contrat pour chaque famille de matériel

MATERIEL ELECTRIQUE

Tension des courroies

Contrôle des circuits électriques

Contrôle de l'usure générale (pignon, pièces en mouvement, joints etc...)

Graissage

Suivant prestations prévues sur gammes opératoires jointes au contrat pour chaque famille de matériel

LAVAGE DE LA VAISSELLE

Contrôle des systèmes de lavage et de rinçage

Contrôle des résistances

Contrôle des durites, raccords, joints

Nettoyage et entretien général (exclu détartrage de la machine)

Contrôle pompes

Contrôle du bon fonctionnement des électrovannes

Contrôle des circuits électriques et sécurités

Contrôle et détartrage surchauffeur

Contrôle condenseur

Suivant prestations prévues sur gammes opératoires jointes au contrat pour chaque famille de matériel

ENVIRONNEMENT LAVERIE

▪ CONVOYEUR BI-CORDES

Vérification des moteurs (consommation, bruit anormal)

Vérification de la tension des cordes

Vérification de la tension des chaînes de transmission et graissage

Nettoyage des fonds de gorges de poulies

Inspection générale de l'installation

Contrôle du fonctionnement des sécurités (arrêt d'urgence, détecteur d'objets, fin de course etc..)

Suivant prestations prévues sur gammes opératoires jointes au contrat pour chaque famille de matériel

- **GUICHET MOBILE**

Vérification du moteur (consommation, bruit anormal)

Vérification de la tension de la bande

Vérification de l'état des roulettes supérieures et inférieures des supports balancelles et graissage

Vérification des balancelles et panneaux décors

Contrôle du bon fonctionnement des sécurités (arrêt d'urgence, contacts sas et retour laverie)

Suivant prestations prévues sur gammes opératoires jointes au contrat pour chaque famille de matériel

MATERIEL FRIGORIFIQUE

Contrôle général des chambres et armoires

Contrôle et nettoyage des évaporateurs et détendeurs

Contrôle des vidanges et évaporations

Contrôle des régulations et températures

Contrôle des réfrigérants et pressions

Contrôle des fuites du réfrigérant

Contrôle et nettoyage des condenseurs

Vérification des dégivrages

Contrôle des circuits électriques, fusibles, tension, isolation, connections

Contrôle compresseurs et ventilateurs

Vérification des joints de porte, charnières et fermetures

Contrôle des fluides

Contrôle des boucles d'alarme

Suivant prestations prévues sur gammes opératoires jointes au contrat pour chaque famille de matériel

CENTRALE FRIGORIFIQUE

Contrôle d'intensité par phase à chaque compresseur

Contrôle étanchéité

Test acidité

Remplacement des cartouches déshydratantes

Contrôle des pressions

ANNEXE 1 : LISTE DU MATERIEL

*Traçabilité des températures sur les chambres froides
Le remplacement des piles sont inclus dans le contrat.*

ANNEXE 2 : EXEMPLAIRE ENTREPRISE

Cochez la case correspondant à votre choix

TYPES DE CONTRAT	MONTANT HT	MONTANT TTC Tva 20%	SELECTION
TYPE 1: 1 VISITE	605,00 €	726,00 €	☐
TYPE 2: 1 VISITE	877,25 €	1 052,70 €	☐

FACTURATION ET PAIEMENT

La facturation peut-être établie suivant les formules :

**Cocher la case correspondant à votre choix*

- ☐ Règlement mensuel
- ☐ Règlement par trimestre (25% par échéance)
- ☐ Règlement par semestre (50% par échéance)
- ☐ Règlement annuel (après remise du rapport suite à la visite annuelle)

Merci de nous faire parvenir ce document daté et signé indiquant le choix de contrat pour votre établissement ainsi que le type de facturation choisie.

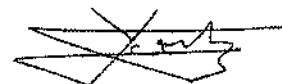
Le Client : Collège Grand Selves (Grenade)

Date : / /

Signature : Bon pour accord,

Yannick Ceconato

Responsable contrat de
de maintenance



ANNEE 2020 - SUIVI DES CONTRATS ET DES CONVENTIONS

NOM DU FOURNISSEUR	OBJET DU CONTRAT	LOCALISATION	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	DUREE DU CONTRAT	NBRE DE VISITES	PREVISIONNEL	IMPUTATION BUDGETAIRE
AIDAT - Lycée Stéphanie Hessel	Maintenance informatique	Collège					245,00 €	ALO-ADMIN-0AIDAT
AIDOMENUS	Service assistance et maintenance du logiciel	Cuisine	01/12/2011	01/12/2019	1 an		720,00 €	SRH-MAINSE-0MADV
ALISE	Système contrôle accès au self Arc-en-self	Cuisine	01/01/2019	31/12/2019	1 an		380,00 €	SRH-MAINSE-0MADV-6112
ALTISSIMO	Contrôle des EPI d'escalade	Gymnase	07/05/2018	07/05/2019	1 an		190,00 €	ALO-MAINSE-0CTRL
BICHARD équipements	Maintenance des températures	cuisine	01/01/2020	13/12/2022	3 ans	1	1 052,70 €	SRH-MAINSE-0MADV
BOVO & FILS	Pompage et nettoyage des bacs à graisse	Cuisine	15/02/2016	15/03/2020	1 an	2	1 220,00 €	SRH-MAINSE-0MAOB-6112 2/3 AP-ENSEIT-0MAOB-6112 1/3
CEMIS	Formation fonctionnement SSI	Loge d'accueil et collège			3 ans	1	300,00 €	ALO-MAINSE-0MADV
CHRONOFFEU	Vérification des extincteurs	Collège, cuisine	02/05/2018	02/05/2019	1 an	1	600,00 €	ALO-MAINSE-MAOB
Collège Bellefontaine	Prévention routière	SEGPA	01/09/2019	31/08/2020	1 an		40,00 €	AP-PROJET-0INTER-622
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTS-TOLOSAIS	Enlèvements déchets ménagers et sélectifs	Collège	10/04/2014	12/04/2018	1 an	2 fois/semaine	5 500,00 €	ALO-ADMIN-0REOM-635 15% SRH-ADMIN-0REOM-635 85%
DEKRA EQUIPEMENT	Contrôle des machines-outils	Collège et cuisine	27/01/2014	27/01/2020	3 ans		750,00 €	ALO-MAINSE-0CTRL-6118 SRH-MAINSE-0MAOB-6118
DGFIIP	Service de télépaiement	collège	27/09/2017		indéterminée		50,00 €	SRH-ADMIN-0TIPI-627

EASYTRI	Traitement des biodéchets	Cuisine	07/02/2018	13/12/2019	2 ANS		4 500,00 €	SRH-ADMIN-BIOD-6112
EFFI (legimmo)	Assistance logiciel EGIMMO	Intendance	01/09/2019	31/08/2020	1 an		100,00 €	ALO-ADMIN-0FINF-6511
ENI	Gaz	Collège	01/07/2018	30/06/2021	3 ans		30 000,00 €	ALO-VIABIL-0GAZ-6061 2/3 SRH-VIABIL-0GAZ-6061 1/3
EPI	Extroires de désenfumage	Collège	01/01/2019	01/01/2020	1 an	1	230,00 €	ALO-MAINSE-MAOB-6112
Froid Service Rapide	Entretien matériel SEGPA	SEGPA	21/03/2018	21/03/2020	1 an	1	700,00 €	ALO-MAINSE-0MAOB-6112
Froid Service Rapide	Entretien matériel cuisine centrale	Cuisine	21/03/2018	21/03/2020	1 an	1	1 500,00 €	SRH-MAINSE-0MAOB-6112
LYCEE SAINT-EXUPERY	groupement agence comptable	Collège	indéterminée	31/08/2019	indéterminée	1	310,00 €	ALO-ADMIN-0GPMS-6561
IGIENAIR	Nettoyage dégraissage système extractions buées grasses de la cuisine	Cuisine Centrale +CUISINE SEGPA	26/05/2016	25/05/2022	3 ans	1	550,00 €	SRH-MAINSE-0MAOB-6112
INDEX EDUCATION	EDT ; Pronote	Administration			annuelle		2 400,00 €	ALO-ADMIN-0FINF-6511
INDEX EDUCATION	envoi de SMS	Administration			annuelle		880,00 €	ALO-ADMIN-0SMS SRH-ADMIN-0SMS
INEO MPLR	Maintenance système de sécurité incendie	Loge d'accueil et collège	19/09/2019	18/09/2022	3 ans renouvelable 1 fois	1	876,00 €	ALO-MAINSE-0MAOB
LA POSTE	Affranchissement du courrier	Accueil	10/12/2018		3 ans		6 600,00 €	ALO-ADMIN-0AFFR-626 SRH-ADMIN-0AFFR-626
LA POSTE	Collecte du courrier	Accueil	06/01/2020		1 an	144	857,09 €	ALO-ADMIN-0AFFR-626
LYCEE DEODAT SEVERAC	Convention gestion paie AED	Collège					0,00 €	
MAIF	Assurance établissement	Collège			chaque année civile		1 850,00 €	ALO - ADMIN - 0ASSU

NEOPOST	Machine à affranchir	Loge	12/10/2018		5 ans puis 1 an		600,00 €	ALO-ADMIN-0AFFR
PROSERVE DASRI	déchets médicaux	infirmerie	01/03/2018	01/03/2021	3 ans	6	170,00 €	ALO-MAINSE-0DECHMED
RENTOKIL	Dératisation	Collège et cuisine	07/05/2018		3 ans	4	765,00 €	ALO-MAINSE-0MAOB 3/4 SRH-MAINSE-0MAOB 1/4
SCHINDLER	Portail automatique	cour de livraison	01/01/2018	01/01/2021	3 ans	3	275,00 €	SRH-MAINSE-0MAOB
SCUTUM	Télésurveillance	Collège	20/01/2016	20/01/2020	1 an		510,00 €	ALO-MAINSE-0MADV 9/10 SRH-MAINSE-0MADV 1/10
SDMEA	Eau (consommation, assainissement)	Collège					4 500,00 €	ALO-VIABIL-0EAU 2/3 SRH-VIABIL-0EAU 1/3
SHARP	Photocopieur - copies	Collège	01/01/2019	31/12/2021	3 ans		4 000,00 €	AP-ENSEIG-0PHOT-6118 ALO-ADMIN-0PHOT-6118
SHARP	Photocopieur - locations	Collège	01/01/2019	31/12/2021	3 ans		6 251,00 €	AP-ENSEIG-0PHOT-6118 ALO-ADMIN-0PHOT-6118
TOTAL-DIRECT ENERGIE	Electricité	Collège	01/01/2019	31/12/2021	3 ans		36 000,00 €	ALO-VIABIL-0ELEC-6061 2/3 SRH-VIABIL-0ELEC-6061 1/3
COUT TOTAL							115 471,79 €	

ABONNEMENTS - ANNEE 2020

NOM DU FOURNISSEUR	LOCALISATION	MONTANT PREVISIONNELS	Duree / renouvellement
Géo magazine	HG	66,00 €	1 an
Courrier international	CDI	169,00 €	annuelle - septembre
Dada		59,00 €	1 an
Documentation Photographique		47,00 €	1 an
Journal des enfants - JDE		54,00 €	1 an
Le Monde des Ados		76,00 €	annuelle - septembre
les cahiers pédagogiques		85,00 €	annuelle - septembre
Mémodocnet		88,00 €	1 an
Mémofiches		108,00 €	1 an
Nouvelle Revue Pédagogique		60,00 €	1 an
Okapi		99,00 €	annuelle - septembre
Parcours construire son avenir		114,00 €	10 N°
Science et vie Junior		68,90 €	annuelle - septembre
Solution documentaire - e-sidioc		336,00 €	1 an
le journal Spirou		89,00 €	annuelle - septembre
SOUS-TOTAL		1 518,90 €	
l'AFAE	Administration	65,00 €	
AFDET		78,00 €	1 an
AJI		120,00 €	1 an
Restauration collective	Restaurant scolaire	36,50 €	annuelle - septembre
Le Cuisiner		8,50 €	annuelle - septembre
SOUS-TOTAL		308,00 €	
COUT TOTAL		1 826,90 €	



Collège de Grenade

A l'attention de Monsieur le Principal
Rue des Sports
31330 GRENADE

Toulouse, le 29/11/2019

Objet : Don mobilier de bureau.
N/Réf. : ED/Don/29112019

Monsieur le Principal,

Je soussigné CESCHIN Jérémie, directeur technique de la société EDOUARD DENIS PROMOTION et représentant de la société CONSTRUGESTION, fait don au collège de Grenade des éléments de mobilier de bureau suivants :

- 7 chaises à roulettes
- 12 chaises sur pieds
- 3 bureaux L=160cm ; l=80cm
- 3 dessertes à roulettes

Je sais l'utilisation qui en sera faite dans l'intérêt du collège et du service public rendu aux élèves

Avec l'assurance de mes salutations les meilleures


30 rue de Metz - 31000 Toulouse

ATELIER HABITAT

1. Les chantiers en atelier/

Dans le cadre de leur formation, les élèves de Segpa peuvent effectuer des chantiers d'application en relation avec les différents domaines du champ habitat.

Nous vous proposons de faire des petits chantiers de peinture (rénovation ou lasure de volets bois, portes, mobilier de jardin en bois, meubles et autres travaux.

Main d'œuvre 3€.

Le client devra fournir la matière d'œuvre : peinture, fournitures diverses.

Le client s'engage à amener à ses frais les objets à rénover dans l'atelier et à les récupérer des la fin du chantier.

Le collègue n'engage pas sa responsabilité sur la qualité des travaux effectués par les élèves en formation.

Aucune assurance ne sera souscrite par l'établissement.

Le devis quantitatif et estimatif sera établi par les élèves de l'atelier habitat avant la réalisation des travaux.

2. Les objets confectionnés/

CARRE POTAGER 1.20 m x 1.20m hauteur 0.20 m bois en pin	16€

SAPIN	
0.60 cm de Haut bois de palettes	3€
0.80cm de Haut bois de palettes	6€

3. Prévisionnel de recettes pour l'année 2020 ATELIER HABITAT /

Prévisionnel travaux	300€
----------------------	------

PROPOSITION DE PRIX POUR VENTE DE PREPARATIONS CULINAIRES

EN ATELIER HAS 2019-2020

Entrée

La barquette de crudités variées : 2€

La part de tarte salée (quiche, pizza...) : 2€

Plat principal : La barquette 4.50€

Lasagnes, spaghetti bolognaise, tomates farcies....

Dessert :

La part de tarte sucrée, de gâteau, de cake.....: 2€

La barquette de salade de fruits, riz au lait, semoule....: 2€

Le gâteau : 5€

Les crêpes : 0.50€ l'unité

Repas : (entrée, plat+garniture, dessert, café)

Par personne: 8€

Boissons :

Le verre de jus d'orange frais ou de chocolat chaud : 1€

La petite bouteille d'eau : 0.50€

Divers : macarons, meringues, chocolats de Noël, sablés... : 5€ le sachet

Pain :

Le pain : 2.50€

Tarifs des dégradations et des pertes des manuels scolaires et des livres de bibliothèque

- Perte d'un manuel scolaire ou d'un livre de bibliothèque : prix toutes taxes comprises, avec la remise éventuelle proposé par le fournisseur.
- Dégradation d'un manuel scolaire ou d'un livre : tarif unique forfaitaire de 5€.

Prix d'achat d'un nouveau carnet de correspondance et de la carte d'accès au restaurant scolaire

- ~ Carnet de correspondance : 5€
- ~ Carte d'accès au restaurant scolaire : 5€

Coût de la réparation d'une dégradation(s) constatée par un élève lors d'une activité sur le temps scolaire

- Prix de la réparation en fonction de son coût toutes taxes comprises.

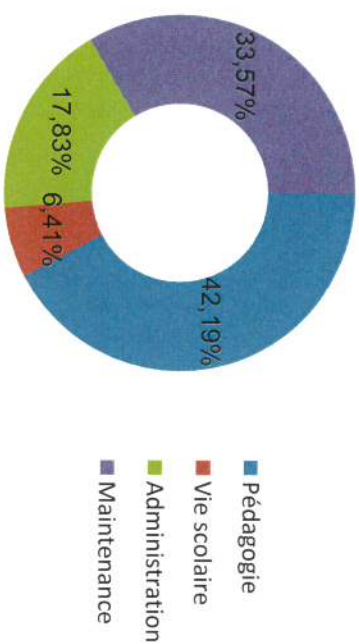
EVOLUTION DE LA DOTATION BUDGETAIRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

	2020	ECART N-1	2019	ECART N-1	2018
DOTATION DE FONCTIONNEMENT					
PART STRUCTURELLE	68 456,00 €	-1 000,00 €	69 456,00 €	-6 473,51 €	75 929,51 €
PART PEDAGOGIQUE	50 140,00 €	1 433,00 €	48 707,00 €	2 583,00 €	46 124,00 €
PART EPS REOM-2015-2016	3 500,00 €	-400,00 €	3 900,00 €	100,00 €	3 800,00 €
TOTAL	122 096,00 €	33,00 €	122 063,00 €	-3 790,51 €	125 853,51 €
DOTATION D'EQUIPEMENT	7 117,00 €	216,00 €	6 901,00 €	234,00 €	6 667,00 €

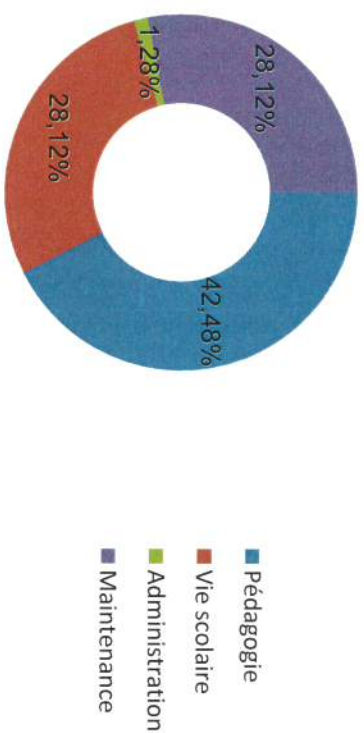
DOTATION D'EQUIPEMENT 2020

	réel	prévisionnel
	2019	2020
Pédagogie	42,19%	42,48%
Vie scolaire	6,41%	28,12%
Administration	17,83%	1,28%
Maintenance	33,57%	28,12%
	100,00%	100,00%

Dépenses 2019



Prévisionnel 2020



DOTATION D'EQUIPEMENT - 2020

01/01/2020

Service	NATURE DES ACQUISITIONS	1er EQUIPEMENT	RENOUVELLEMENT	RELIQUAT 2019	DOTATION 2020	Montant disponible
Vie scolaire	Mobilier et fournitures de bureau		1 800,00 €	706,35 €	7 117,00 €	0,00 €
	informatique		400,00 €			
Direction	Tableaux en liège	100,00 €		2 300,00 €		
Arts plastiques	imprimante		300,00 €			
Sciences	Impirmante		200,00 €			
Technologie	imprimante		200,00 €			
CDI	grille d'exposition	600,00 €				
	chariot à livres	300,00 €				
EPS	Baudriers d'escalade		750,00 €			
Langues	Tablettes numériques	973,35 €		3 323,35 €		
Sécurité	Talkie-walkies	600,00 €				
Maintenance	scie sauteuse	600,00 €				
Entretien	aspirateurs		400,00 €			
	chariot de nettoyage		600,00 €	2 200,00 €		
	TOTAL	3 173,35 €	4 650,00 €	7 823,35 €		

Pédagogie 42,48%
 Vie scolaire 28,12%
 Administration 1,28%
 Maintenance 28,12%

BUDGET PREVISIONNEL 2020

Annexe A6

SERVICES	DEPENDANCES				RECETTES				ECART		
	2020	2019	2018		2020	2019	2018		2020	2019	2018
AP	153 065,57 €	125 026,00 €	82 542,94 €		148 321,35 €	125 026,00 €	75 621,51 €		-4 744,22 €	0,00 €	-6 921,43 €
VE	283 071,97 €	276 474,48 €	237 710,68 €		283 071,97 €	276 474,48 €	237 710,68 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
ALO	106 091,51 €	102 047,53 €	96 806,98 €		75 436,70 €	73 580,46 €	93 476,11 €		-30 654,81 €	-28 467,07 €	-3 330,87 €
SRH	314 738,00 €	303 934,39 €	288 624,50 €		314 738,00 €	303 934,39 €	288 624,50 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €

	2020	2019	2018
Prélèvement initial	33 758,22 €	26 011,00 €	6 921,43 €
Fonds de roulement restant pour l'année	98 487,60 €	110 667,21 €	130 932,45 €
	-12 179,61 €	-20 265,24 €	

N° de fiche	INTITULE	Prévisionnel	Réel	Observation
DOMAINE 1	MAITRISER LES LANGAGES	10 136,00	1 876,20 €	
FICHE 1	Contes des Pyrénées pour les 6èmes	380,00 €		
FICHE 2	Contes à partager	350,00 €		
FICHE 3	Goûter littéraire	60,00 €		
FICHE 4	Magazine littéraire	280,00 €		
FICHE 5	Jury littéraire 3ème : Les Ornithorynques déchaînés	350,00 €		
FICHE 6	Vous repartirez bien avec un livre?	30,00 €		
FICHE 7	Etonnants voyageurs	129,00 €		
FICHE 8	Le monstre dans l'Antiquité et les contes	330,00 €		
FICHE 9	Collège et cinéma	360,00 €		
FICHE 10	Initiation théâtre et mise en scène	800,00 €		480 Minimum
FICHE 11	Théâtre du Grand Rond	940,00 €	318,00 €	13/12/2019
FICHE 12	Toulouse médiéval	400,00 €		
FICHE 13	Découverte du patrimoine local	191,00 €		
FICHE 14	Présentation de l'enseignement de complément LATIN	0,00 €		
FICHE 15	The big challenge	670,00 €	661,20 €	
FICHE 16	Radio latina	300,00 €		
FICHE 17	Muséum Toulouse 607	480,00 €		
FICHE 18	Carmaux, voyage au pays de la mine	1 649,00 €		
FICHE 19	« Eureka » histoire des sciences (scientifiques et théories)	50,00 €		
FICHE 20	KEZAKO	500,00 €		
FICHE 21	Cité de l'espace SEGPA	472,00 €	393,00 €	
FICHE 22	Ateliers mathématiques SEGPA Fermat Science	740,00 €	129,00 €	
FICHE 23	Les Maths en 3D	300,00 €		
FICHE 24	Ma fabrique à instruments	375,00 €	375,00 €	26/11/2019
FICHE 25	Inter chorales 2019-2020	300,00 €		
FICHE 26	Pixel art et jeux vidéo	120,00 €		

PROJET D'ETABLISSEMENT 2019-2020

DOMAINE 2 DEVENIR CITOYEN	12 523,22 €	1 297,66 €	
FICHE 27 APPN 6ème	3 036,00 €		
FICHE 28 APPN ski 4ème	400,00 €		
FICHE 29 Se dépasser en s'entraînant dans un environnement inhabituel 4èm	1 800,00 €		
FICHE 30 Voyages citoyen (Paris, Rome)	2 447,22 €		Paris 2263,80
FICHE 31 Education affective et sexuelle	0,00 €		
FICHE 32 Le petit déjeuner équilibré	60,00 €		
FICHE 33 Rencontre avec une nutritionniste	100,00 €		
FICHE 34 La semaine du goût	70,00 €		
FICHE 35 Sophrologie	75,00 €		
FICHE 36 PSC1 Sauvetage côtier 2020	0,00 €		UNSS: 360
FICHE 37 Secourisme	420,00 €	346,93 €	
FICHE 38 Secourisme et sécurité routière	280,00 €		
FICHE 39 ASSR 1 ET 2	0,00 €		
FICHE 40 Les dessinateurs super héros	299,00 €	169,00 €	
FICHE 41 S'engager au collège pour le développement durable	168,00 €		
FICHE 42 Actions Eco citoyennes	150,00 €	39,90 €	
FICHE 43 Projet "Vivre sur Mars"	540,00 €		
FICHE 44 Un potager en 6ème	360,00 €		
FICHE 45 Carnet de voyage d'éco citoyens	50,00 €		
FICHE 46 Le tri dans tous ses états à Bessières	0,00 €		
FICHE 47 Théâtre « Résistantes I »	0,00 €		
FICHE 48 Roger TAUPIN, rencontre avec un ado sous l'occupation	0,00 €		
FICHE 49 Concours National de la Résistance et de la Déportation	200,00 €		
FICHE 50 Devenir libre : « concours les flammes de l'égalité »	100,00 €		
FICHE 51 Echange SEGPA/ EHPAD	100,00 €		Atelier HAS ?
FICHE 52 Election et formation des délégués et des éco délégués	538,00 €	369,77 €	impression livrets
FICHE 53 Liaison CM2/6ème	0,00 €		

PROJET D'ETABLISSEMENT 2019-2020

FICHE 54 Médiation par les pairs	0,00 €		
FICHE 55 Animation MAIRIE de Grenade	0,00 €		
FICHE 56 Faire vivre son Conseil de Vie Collégien	0,00 €		
FICHE 57 Journée sport santé bien être	300,00 €	372,06 €	18/10/2019
FICHE 58 Journée déconnectée + interventions associées	0,00 €		MILDECA
FICHE 59 Journée chic et sans insultes	0,00 €		20/12/2019
FICHE 60 Anniversaire du Label	1 000,00 €		
FICHE 61 Le Grand Selve show	0,00 €		
FICHE 62 Le P'tit Selve, un journal écrit par les élèves et pour les élèves	30,00 €		
DOMAINE 3 CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL	4 315,00 €	412,00 €	
FICHE 63 A la découverte des lycées professionnels niveau 3ème	660,00 €		
FICHE 64 Visite LP-CFA-MFR	500,00 €		
FICHE 65 Forum des métiers et de formations	200,00 €		26/02/2020
FICHE 66 Découverte de l'entreprise	800,00 €	138,00 €	
FICHE 67 Visite du salon du BTP	250,00 €	0,00 €	03/10/2019
FICHE 68 Visite Eurocentre	400,00 €		
FICHE 69 CFA de la propreté	0,00 €		
FICHE 70 Visite d'une exploitation agricole	300,00 €	115,00 €	
FICHE 71 Visite centrale de Golfech	300,00 €		
FICHE 72 Visite du musée du miel	105,00 €		
FICHE 73 Visite du salon de l'automobile toulousain	250,00 €	0,00 €	15/11/2020
FICHE 74 Visite de la plateforme logistique du magasin action	300,00 €		
FICHE 75 Découverte des métiers de l'artisanat	0,00 €		Intervenant(e)s ?
FICHE 76 Découverte des métiers du transport et la logistique	0,00 €		
FICHE 77 Visite salon REGAL	250,00 €	159,00 €	12/12/2019
FICHE 78 « Elles bougent », sensibilisation au monde professionnel	0,00 €		
TOTAL	26 974,22 €	3 585,86 €	

Académie :
TOULOUSE

Exercice : 2020

MINISTÈRE : EDUCATION NATIONALE

Pièce B1.1
Pour le C.A.

Etablissement : 0311769E

Page n° 1

COLLEGE GRAND SELVE

RUE DES SPORTS

31330 GRENADE

DEPARTEMENT :
HAUTE-GARONNE

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	153 065.57	148 321.35	-4 744.22
Vie de l'élève	283 071.97	283 071.97	0.00
Administration et logistique	106 091.51	75 436.70	-30 654.81
Total services généraux (1)	542 229.05	506 830.02	-35 399.03
Restauration et hébergement	314 738.00	314 738.00	0.00
Bourses nationales	25 368.00	25 368.00	0.00
Total services spéciaux (2)	340 106.00	340 106.00	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	882 335.05	846 936.02	-35 399.03

Académie :
TOULOUSE

Exercice : 2020

MINISTÈRE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0311769E
COLLEGE GRAND SELVE
RUE DES SPORTS
31330 GRENADE

Pièce B1.2
Pour le C.A.
Page n° 2

DEPARTEMENT :
HAUTE-GARONNE

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES			RECETTES	
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration
Activité pédagogique	153 065,57			148 321,35	
Vie de l'élève	283 071,97			283 071,97	
Administration et logistique	106 091,51			75 436,70	
Total services généraux (1)	542 229,05			506 830,02	
Restauration et hébergement	314 738,00			314 738,00	
Bourses nationales	25 368,00			25 368,00	
Total services spéciaux (2)	340 106,00			340 106,00	

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES			RECETTES	
	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration	Cadre réservé aux autorités de contrôle	Proposition du chef d'établissement	Vote du Conseil d'Administration
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	882 335.05			846 936.02	

Résultat prévisionnel	-35 399.03
CAF ou IAF	-33 758.22

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL					
Opérations en capital	0.00			0.00	
Total dépenses et recettes inscrites au budget	882 335.05			846 936.02	

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

Rappel de la section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	882 336,05	846 936,02
	Résultat prévisionnel	-35 399,03

Tableau prévisionnel de financement		
	Emplois	Ressources
Opérations d'investissement	0,00	0,00
IAF	33 758,22	0,00
Prélèvements sur fonds de roulement	0,00	33 758,22
Total	33 758,22	33 758,22

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
183 256,82	55 011,00	33 758,22	94 487,60

Académie :
TOULOUSE

Exercice : 2020

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0311769E
COLLEE GRAND SELVE
RUE DES SPORTS
31330 GRENADE

Pièce B2
Pour le C.A.
Page n° 5
DEPARTEMENT :
HAUTE-GARONNE

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

PREVISIONS BUDGETAIRES									
Etat des origines de financement									
Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes					
	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'année N-1	Proposition du chef d'établissement	Rappel des recettes admisses au budget initial de l'année N-1	Proposition du chef d'établissement					
				Total	Etat	Région, Dépt, Gpt communes et Autres Coll	Ressources propres	Autres	
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
Activité pédagogique	125 026.00	153 065.57	125 026.00	148 321.35	9 300.00	57 363.35	72 758.00	8 900.00	
Vie de l'élève	276 474.48	283 071.97	276 474.48	283 071.97	203 877.97	79 194.00	0.00	0.00	
Administration et logistique	102 047.53	106 091.51	73 580.46	75 436.70	0.00	72 956.00	2 480.70	0.00	
Total services généraux (1)	503 548.01	542 229.05	475 080.94	508 830.02	213 177.97	209 513.35	75 238.70	8 900.00	
Restauration et hébergement	303 934.39	314 738.00	303 934.39	314 738.00	0.00	0.00	314 738.00	0.00	
Bourses nationales	25 731.00	25 368.00	25 731.00	25 368.00	25 368.00	0.00	0.00	0.00	
Total services spéciaux (2)	329 665.39	340 106.00	329 665.39	340 106.00	25 368.00	0.00	314 738.00	0.00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	833 213.40	882 335.05	804 746.33	846 936.02	238 545.97	209 513.35	389 976.70	8 900.00	
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL									
Opérations en capital	1 200.00	0.00	1 200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL GENERAL	834 413.40	882 335.05	805 946.33	846 936.02	238 545.97	209 513.35	389 976.70	8 900.00	

Académie :
TOULOUSE

Exercice : 2020

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0311769E
COLLEGE GRAND SELVE
RUE DES SPORTS
31330 GRENADE

Pièce B3.1
Pour le C.A.
Page n° 6

DEPARTEMENT :
HAUTE-GARONNE

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Imputation		Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation		Rappel des recettes admisses au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé	Domaine	Activité	Compte	Libellé	
ENSEIG		ENSEIGNEMENT GENERAL			CONSEIL DEPARTEMENTAL		
		42 257,35				55 104,00	56 963,35
0ANGLAIS		200,00		0DOTA	7443	Subventions Département	53 640,00
0ARTS		500,00		2EQU1	7443	Subventions Département	3 323,35
0CCIA		1 350,00		2EQU119	7443	Subventions Département	
0CIDIABO					DONS POUR L'EPLE	7 210,00	
0CDIG		1 655,00		0APPN19	7468	Autres dons et legs	3 000,00
0CDIOUV				0CTOY19	7468	Autres dons et legs	2 850,00
0CCOR		50,00		0SECPA19	7468	Autres dons et legs	1 200,00
0DEPC		8 578,85		0SM19	7468	Autres dons et legs	150,00
		150,00			DONS POUR L'EPLE		7 900,00
0DEFPL		1 000,00					
0EPS		1 000,00		0APPN20	7468	Autres dons et legs	3 000,00
0EPST		3 900,00		0PARIS20	7468	Autres dons et legs	3 100,00
		200,00		0PROME20	7468	Autres dons et legs	1 500,00
0ESP		2 650,00		0SECPA20	7468	Autres dons et legs	300,00
0FINE					ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	1 600,00	1 500,00
0FFEDA							
0HG		400,00		0OBLETH4B	701	Ventes objets collectionnés	300,00
0ITAL		100,00		0OBLETHAS	701	Ventes objets collectionnés	200,00
0LETR		600,00		0TA	7487	Prod. vers. lib. exon. taxe app.	1 000,00
0MATH		300,00			SUBVENTIONS SPECIFIQUE ETAT	7 450,00	9 300,00
0MS		100,00		13COR	7441	Subventions minis.éduc.nat.	1 800,00
0MUSQ		300,00		13MS-	7441	Subventions minis.éduc.nat.	6 550,00
0PAPIER		2 600,00		13REP	7441	Subventions minis.éduc.nat.	1 150,00
0PHOT		5 154,00			FAMILLES	53 225,00	72 258,00

ORDONNATEUR : GERARD LAQUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Imputation		Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation		Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Donnée	Libelle		Donnée	Activité	Compte	Libelle	
05CPHY	SCIENCES PHYSIQUES-CHIMIQUES	500.00		04PPM19	7098	Autres produits actv.annexes	24 800.00
05VT	SCIENCE VIE ET TERRE	500.00		04PPN20	7067	Contribution participants	25 350.00
0TECH	TECHNOLOGIE	500.00		0CITOY19	7098	Autres produits actv.annexes	22 800.00
0ULIS	CLASSE ULIS	500.00		0CQCR	7098	Autres produits actv.annexes	50.00
13COR	Carnets de correspondance	1 616.00		0MS	7098	Autres produits actv.annexes	100.00
13MS-	Manuels scolaires	4 743.75		0PARIS20	7067	Contribution participants	25 600.00
13REP	Droits de reprographie	1 130.25		0RCOME20	7067	Contribution participants	16 000.00
2EQUI	DOTATION EQUIPEMENT 2020			0SEGPA19	7088	Autres produits actv.annexes	2 475.00
2EQU19	DOTATION EQUIPEMENT 2019	2 980.00		0SEGPA20	7067	Contribution participants	1 440.00
ENSEIT	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	3 860.00		0SKH9	7088	Autres produits actv.annexes	3 000.00
0CTRL	CONTROLE DES MACHINES-OUTILS			0SK120	7067	Contribution participants	3 648.00
0HABIT	ATELIER HABITAT					SUBVENTIONS MAIRES	400.00
0HAS	ATELIER HAS			0SEGPA19	7444	Subv. Communes gpt. collectiv.	400.00
0MAOB	MAINTENANCE OBLIGATOIRE			0SEGPA20	7444	Subv. Communes gpt. collectiv.	400.00
0MOHAB	ACHAT MATIERE DOUZYRE HABITAT	1 000.00					
0MOHAS	ACHAT MATIERE DOUZYRE HAS	1 000.00					
0MOVENTE	ACHAT MATIERE DOUZYRE VENTE	200.00					
0OBL1E1HAS	VENTE OBL1E1 CONFECTIONNIE HABITAT	200.00					
0OBL1E1HAS	VENTE OBL1E1 CONFECTIONNIE HAS	200.00					
0TA	TAKE APPRENTISSAGE	1 200.00					
0VENTE	ATELIER VENTE						
PROJET	PROJET DETABLISSEMENT	10 915.00					
0ABO	ABONNEMENTS						

Académie :
TOULOUSE

Exercice : 2020

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0311769E
COLLEGE GRAND SELVE
RUE DES SPORTS
31330 GRENADE

Pièce B3.1
Pour le C.A.
Page n° 8
DEPARTEMENT :
HAUTE-GARONNE

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - AP : Activité pédagogique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Imputation		Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation		Rappel des recettes admissibles au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé		Domaine	Activité	Compte	Libellé
00DENR	Activité de dépenses		1 000,00				
00PEDA	FOURNITURES PEDAGOGIQUES		2 025,00				
00INTER	INTERVENANTS	2 305,00	3 945,00				
01LOC	LOCATIONS	400,00					
0RECE	RECEPTION		1 020,00				
06ORT	ENTREES SORTIES PEDAGOGIQUES	2 260,00	4 258,50				
07TRAN	TRANSPORT SORTIES PEDAGOGIQUES	4 950,00	7 834,50				
VOY	VOYAGES SCOLAIRES	68 053,15	88 451,22				
0AAPM19	SEJOUR APPM 2019	30 776,00					
0AAPM20	SEJOUR APPM 2020		31 336,00				
0CITOY19	SEJOUR CITOYEN 2019	28 457,15					
0PARIS20	SEJOUR PARIS 2020		30 158,83				
0ROME20	SEJOUR ROME 2020		18 488,39				
0SEGA19	SEJOUR SEGA 2019	5 300,00					
0SEGA20	SEJOUR SEGA 2020		4 420,00				
0SKI19	SORTIES SKI 2019	3 520,00					
0SKI20	SORTIES SKI 2020		4 045,00				
Total du service		125 026,00	153 065,57	Total du service		125 026,00	148 321,35
Crédits votés par le C.A				Recettes votées par le C.A			

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - VE : Vie de l'élève

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Imputation		Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation		Rappel des recettes admissées au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé		Domaine	Activité	Compte	Libellé
AIDE		AIDES FINANCIERES	77 913.87	CD			CONSEL DEPARTEMENTAL
16RS-		Fonds social lycéen et collégien	8 038.87	2ARS	7443		Subventions Département
2ARS		AIDE A LA RESTAURATION SCOLAIRE	69 875.00	2EQU19	7443		Subventions Département
AIDES		AIDES FINANCIERES					SUBVENTIONS SPECIFIQUE ETAT
16RS-		Fonds social lycéen et collégien		0DLCGRAH	7415		Subventions autres ministères
2ARS		AIDE A LA RESTAURATION SCOLAIRE		0MILDT	7415		Subventions autres ministères
ESC		EDUCATION SANTE CITOYENNETE	2 596.00	16AED	7411		Subventions mns.éduc.nat.
0DLCGRAH		DLCGRAH		16DAL	7411		Subventions mns.éduc.nat.
0MILDT		SUBVENTION MISSION INTERM LUTTE TOXI	1 826.00	16ESC	7411		Subventions mns.éduc.nat.
16DAL		Dépenses administratives locales		16RS-	7411		Subventions mns.éduc.nat.
16ESC		Educations à la santé et à la citoyenneté	250.00				SUBVENTIONS MAIRES
2EQU19		DOTATION EQUIPEMENT 2019	520.00	0MAIRIE	7444		Subv. Communes gpl. collect.
ETAT		SUBVENTIONS SPECIFIQUE ETAT					
16AED		Assistants d'éducation (rém. et charges)					
MAIRIE		SUBVENTIONS MAIRES					
0MAIRIE		SUBVENTION MAIRIE					
REMUN		REMUNERATIONS AEDCUI	195 964.61				
16AED		Assistants d'éducation (rém. et charges)	195 964.61				
Total du service			276 474.48	Total du service			276 474.48
			276 474.48				276 474.48
			283 071.97				283 071.97
			283 071.97				283 071.97

Académie :
TOULOUSE

Exercice : 2020

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0311769E
COLLEGE GRAND SEIVE
RUE DES SPORTS
31330 GRENADE

Pièce B3.3
Pour le C.A.
Page n° 10
DEPARTEMENT :
HAUTE-GARONNE

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Imputation		Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation		Rappel des recettes admissées au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libelle	Domaine	Activité	Compte	Libelle	
ADMIN		CHARGES ADMINISTRATION	26 197.00	32 320.00 CD		CONSEIL DEPARTEMENTAL	71 806.00 72 956.00
	0AFFR	AFFRANCHISSEMENT	4 800.00	6 600.00	7443	Subventions Département	68 456.00
	0AIDAT	DEPENSES AIDAT	250.00		7443	Subventions Département	4 500.00
	0ASSU	ASSURANCE EPLE	1 900.00	1 850.00	7443	Subventions Département	2 350.00
	0DGP	DELAI DE PAIEMENT		300.00	Op-SPE	Opérations spécifiques	1 774.46 2 480.70
	0DOCADM	DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE	350.00	300.00	0NEUT	Quote-pi.sub.inv.cpte.resultat	1 774.46 2 480.70
	0FADM	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 000.00	6 000.00			
	0FINE	FOURNITURES INFORMATIQUES	3 680.00	3 400.00			
	0GPMAS	GROUPEMENT COMPTABLE	320.00	320.00			
	0INFR	INFIRMIERE ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES	500.00	550.00			
	0PAPIER	FOURNITURES PAPIER	1 500.00	1 200.00			
	0PHOT	PHOTOCOPIEURS	5 022.00	4 800.00			
	0RECE	RECEPTION	600.00	1 200.00			
	0REOM	REDEVANCE ENLÈVEMENT OROURES MENAGERES	825.00	2 700.00			
	0SNS	ENVOI SMS INDEX EDUCATION	550.00	1 000.00			
	2EQUI	DOTATION EQUIPEMENT 2020		2 300.00			
	2EQUI9	DOTATION EQUIPEMENT 2019	900.00				
MAINSE		MAINTENANCE - SECURITE	24 620.00	22 450.00			
	0CARB	CARBURANT	600.00	850.00			
	0CTRL	CONTROLE DES MACHINES-OUTILS	800.00	200.00			
	0DEPL	DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS		30.00			
	0DMED	DECHETS MEDICAUX	160.00	170.00			
	0EPI	EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	550.00	500.00			

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE GENERAL - ALO : Administration et logistique

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Imputation		Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation		Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Libelle			Domaine	Libelle		
0FTEC	FOURNITURES TECHNIQUES	5 600,00	5 000,00				
0LING	LINGERIE	900,00	600,00				
0MADV	MAINTENANCE FACULTATIVE	460,00	800,00				
0MAOB	MAINTENANCE OBLIGATOIRE	7 400,00	7 000,00				
0NETP	PRODUITS DE NETTOYAGE	3 300,00	2 500,00				
0REPA	REPARATIONS	3 100,00	2 200,00				
0VENIC	ENTRETIEN VEHICULE	300,00	600,00				
ZEQUJ	DOTATION EQUIPEMENT 2020		2 200,00				
ZEQUJ19	DOTATION EQUIPEMENT 2019	1 450,00					
OP-SPE	Opérations spécifiques	4 230,53	4 121,51				
0AMOR	Amortissement	4 230,53	4 121,51				
VIABIL	VIABILISATION	47 000,00	47 000,00				
0EAU	EAU	2 000,00	3 000,00				
0ELEC	ELECTRICITE		24 000,00				
0ELECT	ELECTRICITE	26 000,00					
0GAZ	GAZ	20 000,00	20 000,00				
Total du service		102 047,53	106 091,51	Total du service		73 500,46	75 435,70
		Crédits votés par le C.A				Recettes votées par le C.A	

Académie :
TOULOUSE

Exercice : 2020

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0311769E
COLLEGE GRAND SELVE
RUE DES SPORTS
31330 GRENADE

Pièce B4.1
Pour le C.A.

Page n° 12

DEPARTEMENT :
HAUTE-GARONNE

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SRH : Restauration et hébergement

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes			
Imputation		Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Imputation		Rappel des recettes admissibles au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
Domaine	Activité	Libellé	Domaine	Activité	Compte	Libellé	
ADMIN		CHARGES ADMINISTRATION	11 566,00	6 080,00	ADMIN	CHARGES ADMINISTRATION	2 630,00
	ABO	ABONNEMENTS		50,00	OCARTE	Autres produits actifs, annexes	2 600,00
	GAFFR	AFFRANCHISSEMENT	1 000,00	1 000,00	OHUISS	Revenus autres créances	30,00
	GANV	Admission en non-valeur		800,00	CD	CONSEIL DEPARTEMENTAL	3 794,39
	GBIOD	REDEVANCE ENLEVEMENT DES BIO-DECHETS	3 500,00		2FCSH	Subventions Département	3 794,39
	GCARTE	CARTE SELF	1 600,00	2 630,00	INTER	INTERETS D'HUISSIER	18,00
	ODGP	DELAI DE PAIEMENT		200,00	OHUISS	Revenus autres créances	18,00
	OFINF	FOURNITURES INFORMATIQUES	800,00	1 000,00	RESTO	RESTAURANT SCOLAIRE	300 122,00
	OHONO	HONORAIRES D'HUISSIER	100,00	200,00	OCARTE	Autres produits actifs, annexes	1 600,00
	OHUISS	INTERETS D'HUISSIER	18,00		OCOMM	Prod. Restaur. Scol. héberg.	16 254,00
	OPAPIER	FOURNITURES PAPIER	75,00	50,00	OEXTERN	Prod. Restaur. Scol. héberg.	1 161,00
	OPHOT	PHOTOCOPIEURS	75,00	50,00	OFORF	Prod. Restaur. Scol. héberg.	291 250,00
	ORECOM	REDEVANCE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES	4 676,00		OHOTE	Prod. Restaur. Scol. héberg.	228,00
	OSMS	ENVOI SMS INDEX EDUCATION	75,00				308,00
	OTIPI	TELEPAIEMENT	50,00	100,00			
DENR		DENREES ALIMENTAIRES	173 889,06	181 802,91			
	ODENR	Agrais de dentées	173 889,06	181 802,91			
MAINSE		MAINTENANCE - SECURITE	23 678,35	22 029,44			
	OCTRL	CONTROLE DES MACHINES-OUTILS	200,00	300,00			
	OEP	EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	750,00	1 000,00			
	OETEC	FOURNITURES TECHNIQUES		2 000,00			
	ONFIR	INFIRMERIE ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES	50,00	100,00			
	OLING	LINGERIE	1 300,00	1 000,00			

Pièce B4.1

Page n° 13

DEPARTEMENT :
HAUTE-GARONNE

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SRH : Restauration et hébergement

Ouvrures de crédits				Prévisions de recettes									
Imputation			Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement			Imputation			Rappel des recettes admissibles au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement		
Domaine	Activité	Libelle		Domaine	Activité	Compte	Libelle						
	0MADV	MAINTENANCE FACULTATIVE	1 150,00										
	0MAOB	MAINTENANCE OBLIGATOIRE	3 700,00										
	0MATL	MATERIEL	3 233,96										
	0NETP	PRODUITS DE NETTOYAGE	4 500,00										
	0REPA	REPARATIONS	5 000,00										
	0FCSH	FONDS COMMUN SERVICE D'HEBERGEMENT	3 794,39										
REDEV		REDEVANCES	70 898,98										
	0BIOD	REDEVANCE ENLEVEMENT DES BIO-DECHETS											
	0FCSH	FONDS COMMUN SERVICE D'HEBERGEMENT	3 731,53										
	0FDRPI	FONDS DEPARTEMENTAL REMUN. PERSONNELS	67 167,45										
	0REOM	REDEVANCE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES											
VIABIL.		VIABILISATION	23 590,00										
	0EAU	EAU	1 000,00										
	0ELEC	ELECTRICITE											
	0ELECT	ELECTRICITE	12 500,00										
	0GAZ	GAZ	10 000,00										
Total du service			303 934,39	Total du service						303 934,39	Total du service		
Crédits votés par le C.A.			314 738,00	Recettes votées par le C.A.						314 738,00	Recettes votées par le C.A.		

Académie :
TOULOUSE

Exercice : 2020

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0311769E

COLLEGE GRAND SELVE
RUE DES SPORTS
31330 GRENADE

Pièce B4.2
Pour le C.A.
Page n° 14

DEPARTEMENT :
HAUTE-GARONNE

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

SERVICE SPECIAL - SBN : Bourses nationales

Ouvertures de crédits				Prévisions de recettes											
Imputation				Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent		Proposition du chef d'établissement		Imputation				Rappel des recettes admises au budget initial de l'exercice précédent		Proposition du chef d'établissement	
Domaine	Activité	Libellé				Domaine	Activité	Compte	Libellé						
BOURS		BOURSE NATIONALE		25 731,00					BOURSE NATIONALE				25 731,00	25 368,00	
	08N	BOURSE NATIONALE		25 731,00			08N	7471	Subventions mts,éduc.nat.				25 731,00	25 368,00	
				Total du service						Total du service		25 731,00		25 368,00	
				Crédits votés par le C.A						Recettes votées par le C.A					

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE

OPC : Opérations en capital

Ouvertures de crédits					Prévisions de recettes				
Imputation					Imputation				
Domaine	Activité	Libellé	Rappel des crédits ouverts au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement	Domaine	Activité	Compte	Rappel des recettes admissibles au budget initial de l'exercice précédent	Proposition du chef d'établissement
INVEST		INVESTISSEMENT	1 200,00		INVEST		INVESTISSEMENT	1 200,00	
	ZEQU119	DOTATION EQUIPEMENT 2019	1 200,00			ZEQU119	1313	1 200,00	
		Total du service	1 200,00	0,00			Total du service	1 200,00	0,00
		Crédits votés par le C.A					Recettes votées par le C.A		

Académie :
TOULOUSE

Exercice : 2020

MINISTÈRE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0311769E

COLLEGE GRAND SELVE

RUE DES SPORTS

31330 GRENADE

Pièce : B4.1.1

Pour le C.A.

Page n° 16

DEPARTEMENT :
HAUTE-GARONNE

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 1		Constantes de l'établissement pour le fonctionnement de la restauration et de l'internat									
RECETTES		Imputation budgétaire			Charges de fonctionnement / Reversements - Assiette de calcul						
Elèves	Domaine	Activité	Compte	Nb Jo.	FCSH	FDRPI	CHARG COMMUNES				
ELEVE FORPAIT	RESTO	0FORF	7062	144	1.25%	22.50%	18.00%				
ELEVES EXTERNES	RESTO	0EXTERN	7062	0	1.25%	22.50%	18.00%				
Convives	Domaine	Activité	Compte	Nb Jo.	FCSH	FDRPI	CHARG COMMUNES				
COMMENSUAUX T1	RESTO	0COMM	7062	0	1.25%	22.50%	18.00%				
COMMENSUAUX T2	RESTO	0COMM	7062	0	1.25%	22.50%	18.00%				
HOTE DE PASSAGE	RESTO	0HOTE	7062	1	1.25%	22.50%	18.00%				
AUTRES RECETTES		Imputation budgétaire									
Non affectées au CN	Domaine	Activité	Compte								
CARTES SELF	ADMIN	0CARTS	7088								
INTERETS HUISSIER	ADMIN	0HUISS	763								

Académie :
TOULOUSE

Exercice : 2020

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 031769E
COLLEGE GRAND SELVE
RUE DES SPORTS
31330 GRENADE

Pièce : B4.1.1
Pour le C.A.
Page n° 17

DEPARTEMENT :
HAUTE-GARONNE

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

DEPENSES	Imputation budgétaire	
	Domaine	Activité
FCSH	REDEV	0FCSH
FDRPI	REDEV	0FDRPI
CHARG COMMUNES	MAINSE	0MADV
CHARG COMMUNES	ADMIN	0HONO
CHARG COMMUNES	REDEV	0BIOD
CHARG COMMUNES	MAINSE	0EPI
CHARG COMMUNES	ADMIN	0AEFR
CHARG COMMUNES	MAINSE	0MAOB
CHARG COMMUNES	ADMIN	0PAPIER
CHARG COMMUNES	REDEV	0REOM
CHARG COMMUNES	MAINSE	0FTEG
CHARG COMMUNES	ADMIN	0ANV
CHARG COMMUNES	MAINSE	0MATL
CHARG COMMUNES	ADMIN	0PHOT
CHARG COMMUNES	VIABIL	0EAU
CHARG COMMUNES	MAINSE	0INFIR
CHARG COMMUNES	ADMIN	0DGP
CHARG COMMUNES	MAINSE	0NETP
CHARG COMMUNES	ADMIN	0TPI
CHARG COMMUNES	VIABIL	0ELEC
CHARG COMMUNES	MAINSE	0LING
CHARG COMMUNES	ADMIN	0FINF
CHARG COMMUNES	MAINSE	0REPA
CHARG COMMUNES	MAINSE	0CTRL
CHARG COMMUNES	ADMIN	0ABO
CHARG COMMUNES	VIABIL	0GAZ
CARTES SELF	ADMIN	0CARTE

Académie :
TOULOUSE

Exercice : 2020

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0311769E

COLLEGE GRAND SELVE

RUE DES SPORTS

31330 GRENADE

Pièce : B4.1.1

Pour le C.A.

Page n° 18

DEPARTEMENT :
HAUTE-GARONNE

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 2		Calcul détaillé des recettes et des dépenses									
RECETTES		Montant des charges de fonctionnement et des reversements									
Elèves	Nbre	Tarif	Total	Nb rep	FCSH	FDRPI	CHARG COMMUNES				
ELEVE FORFAIT	647	455.00	294 385.00	93158	3 679.81	66 236.63	52 989.30				
ELEVES EXTERNES	270	4.30	1 161.00	270	14.51	261.23	208.98				
		Total	295 546.00	93428	3 694.33	66 497.85	53 198.28				
Convivés	Nbre	Tarif	Total	Nb rep	FCSH	FDRPI	CHARG COMMUNES				
COMMENSUAUX T1	2835	3.60	10 206.00	2835	127.58	2 296.35	1 837.08				
COMMENSUAUX T2	1080	5.60	6 048.00	1080	75.60	1 360.80	1 088.64				
HOTE DE PASSAGE	40	7.70	308.00	40	3.85	69.30	55.44				
		Total	16 562.00	3955	207.03	3 726.45	2 981.16				
		Total général	312 108.00	97393	3 901.35	70 224.30	56 179.44				
Autres recettes non affectées au CN			Montant								
CARTES SELF			2 600.00								
INTERETS HUISSIER			30.00								
Total général			2 630.00								

Total général des prévisions de recettes	314 738.00
--	------------

Académie :
TOULOUSE

Exercice : 2020

MINISTERE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0311769E

COLLEGE GRAND SELVE

RUE DES SPORTS

31330 GRENADE

Pièce : B4.1.1

Pour le C.A.

Page n° 19

DEPARTEMENT :
HAUTE-GARONNE

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

DEPENSES	Montant
FCSH	3 901.35
FDRPI	70 224.30
CHARG COMMUNES	56 179.44
CARTES SELF	2 630.00
Total général	132 935.09

Dépenses hors crédit nourriture	132 935.09
Dépenses crédit nourriture	181 802.91
Coût unitaire moyen restauration/hebergement	3.23

Académie :
TOULOUSE

Exercice : 2020

MINISTÈRE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0311769E
COLLEGE GRAND SELVE
RUE DES SPORTS
31330 GRENADE

Pièce : B4.1.1
Pour le C.A.
Page n° 20

DEPARTEMENT :
HAUTE-GARONNE

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Tableau 3		Budget du Service Restauration Hébergement				
Ouvertures de crédits		Prévisions de recettes				
Domaines	Activités	Montant	Domaines	Activités	Compte	Montant
CHARGES ADMINISTRATION	ABONNEMENTS	50.00	CHARGES ADMINISTRATION	CARTE SELF	7088	2 600.00
CHARGES ADMINISTRATION	Admission en non-valeur	800.00	CHARGES ADMINISTRATION	INTERETS D'HUISSIER	763	30.00
CHARGES ADMINISTRATION	AFFRANCHISSEMENT	1 000.00	RESTAURANT SCOLAIRE	COMMESENTAUX	7062	16 254.00
CHARGES ADMINISTRATION	CARTE SELF	2 630.00	RESTAURANT SCOLAIRE	ELEVES EXTERNES	7062	1 161.00
CHARGES ADMINISTRATION	DELAI DE PAIEMENT	200.00	RESTAURANT SCOLAIRE	FORFAIT DP	7062	294 385.00
CHARGES ADMINISTRATION	FOURNITURES INFORMATIQUES	1 000.00	RESTAURANT SCOLAIRE	HOTE DE PASSAGE	7062	308.00
CHARGES ADMINISTRATION	FOURNITURES PAPIER	50.00				
CHARGES ADMINISTRATION	HONORAIRES D'HUISSIER	200.00				
CHARGES ADMINISTRATION	PHOTOCOPIEURS	50.00				
CHARGES ADMINISTRATION	TELEPAIEMENT	100.00				
MAINTENANCE - SECURITE	CONTROLE DES MACHINES-OUTILS	300.00				
MAINTENANCE - SECURITE	EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUEL	1 000.00				
MAINTENANCE - SECURITE	FOURNITURES TECHNIQUES	2 000.00				
MAINTENANCE - SECURITE	INFIRMERIE ET PRODUITS PHARMACEUTI	100.00				
MAINTENANCE - SECURITE	LINGERIE	1 000.00				
MAINTENANCE - SECURITE	MAINTENANCE FACULTATIVE	1 000.00				
MAINTENANCE - SECURITE	MAINTENANCE OBLIGATOIRE	5 000.00				
MAINTENANCE - SECURITE	MATERIEL	2 129.44				
MAINTENANCE - SECURITE	PRODUITS DE NETTOYAGE	5 000.00				
MAINTENANCE - SECURITE	REPARATIONS	4 500.00				
REDEVANCES	FONDS COMMUN SERVICE D'HEBERGEMENT	3 901.35				
REDEVANCES	FONDS DEPARTEMENTAL REMUN° PERSK	70 224.30				
REDEVANCES	REDEVANCE ENLEVEMENT DES BIO-DEC	4 500.00				

Académie :
TOULOUSE

Exercice : 2020

MINISTÈRE : EDUCATION NATIONALE

Etablissement : 0311769E
COLLEGE GRAND SELVE
RUE DES SPORTS
31330 GRENADE

Pièce : B4.1.1
Pour le C.A.
Page n° 21

DEPARTEMENT :
HAUTE-GARONNE

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

CALCUL DETAILLE DU SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

REDEVANCES	REDEVANCE ENLEVEMENT ORDURES MENA	2 700,00			
VIABILISATION	EAU	1 500,00			
VIABILISATION	ELECTRICITE	12 000,00			
VIABILISATION	GAZ	10 000,00			
Crédit nourriture		181 802,91			
Total général		314 738,00			
Total général					314 738,00

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : LUC DOMENECH

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE
ETAT DES EMPLOIS

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
EPLE	Fonctions Educatives	AED	7.00	186 607.09	AED
		Total	7.00	186 607.09	
ETAT	Fonctions Enseignement / Formations	ENSEIGNANTS	50.06	2 924 853.66	ENSEIGNANTS + PERSONNEL
	Fonctions Education, Santé, Social	INFIRMIERE ASSISTANTE SOCIA	3.90	223 279.66	ADMINISTRATIF
	Fonctions Encadrement, Administration et Finances	ADMINISTRATIFS	6.97	483 172.02	
		Total	60.93	3 631 305.34	
CT-MET-EPCI	Fonctions Entretien & Maintenance	AGENT DE MAINTENANCE	1.00	0.00	PERSONNELS TERRITORIAUX
		AGENTS TECHNIQUES	9.00		DES COLLEGES
	Fonctions Restauration & Hébergement	CUISINIERES	2.00	0.00	12ETP aucune donnée disponible à l'heure actuelle
		Total	12.00	0.00	
Total			79.93	3 817 912.43	

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020

ORDONNATEUR : GERARD LAGUILLE

Etat annexe au budget : EPA

Etat Prévisionnel des Achats				
Catégorie	Code	Libellé	Montant prévisionnel	Procédure
Fournitures	CARNET	CARNETS DE LIAISON	1 800.00	DEVIS
Fournitures	DENREES	DENREES ALIMENTAIRES	182 300.00	Group. cdes
Fournitures	EPI	EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIV	1 500.00	Group. cdes
Fournitures	LINGE	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 600.00	Group. cdes
Fournitures	MANUELS	MANUELS SCOLAIRES	6 350.00	MAPNF
Fournitures	MATERIEL	FOURNITURES TECHNIQUES	7 000.00	Group. cdes
Fournitures	NETTOY	PRODUITS DE NETTOYAGE	5 000.00	Group. cdes
Fournitures	PAPET	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	52 150.00	Group. cdes
Fournitures	VAISSELL	VAISSELLE	1 200.00	Group. cdes
Fournitures	VIAB	VIABILISATION	70 500.00	Group. cdes
Services	AFFR	AFFRANCHISSEMENTS POSTAUX	9 200.00	MAPNF
Services	BIOD	BIO-DECHETS	4 500.00	Group. cdes
Services	MAINSE	CONTRATS DE MAINTENANCE	18 820.00	MAPNF
Services	REPRO	PARC DE PHOTOCOPIEURS	10 150.00	MAPNF
Services	TRANSPOR	TRANSPORTS PEDAGOGIQUES	7 834.50	DEVIS
Services	VOYAGES	SEJOURS ET SORTIES SCOLAIRES	88 450.00	MAPNF